

DISCUSSION

DU

RAPPORT DE M. THIERS

SUR LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT,

SUIVIE

DE DEUX DISCOURS SUR LA MÊME QUESTION.

PAR M. L'ABBÉ H. DELOR.

La justice élève une nation.
PROV. XIV 54.

PARIS,
CHEZ WAILLE, RUE CASSETTE, 6.
LIMOGES,
CHEZ BARBOU FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1845.

DISCUSSION
DU
RAPPORT DE M. THIERS.

IMPRIMERIE DE BARBOU FRÈRES.

0

DISCUSSION

DU RAPPORT DE M. THIERS

SUR LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT,

Suivie de deux Discours sur la même Question,

PAR M. L'ABBÉ H. DELOR.

La justice élève une nation.
PROV. XIV. 34.

PARIS,
CHEZ WAILLE, RUE CASSETTE, 6.
LIMOGES,
CHEZ BARBOU FRÈRES, IMPRIMEURS-LIBRAIRES.

1845.

DISCUSSION

DU RAPPORT DE M. THIERS

SUR LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT.

Nous entamons une polémique sérieuse qui touche à mille intérêts, à des préjugés, à des affections ; nous y entrons avec des idées très-arrêtées, et toutefois nous osons nous promettre de ne blesser personne. Certes, on n'attend pas de nous que nous fassions un crime à quelques-uns de nos frères de l'ardeur de conviction qu'ils ont apportée dans cette lutte. On sait combien facilement les âmes honnêtes qui poursuivent un grand but s'irritent des obstacles. Mais, s'il faut dire notre manière de voir personnelle, depuis surtout que l'âge est venu mêler aux convictions de la jeunesse quelques-unes de ses graves leçons, nous ne dissimulerons pas que la modération nous paraît préférable.

Que ceux qui propagent l'erreur se portent à des excès, cela les regarde ; ils ne sont pas au-dessous des intérêts qu'ils servent. Dans les bonnes causes, les violences de parole, outre qu'elles sèment dans les cœurs les colères, âpres et épineux obstacles, à travers lesquels la persuasion ne passera pas, ont cela de fâcheux surtout, qu'en

donnant à la vérité de la passion, elles lui font perdre ce calme, signe de la force, qui est le droit de la vérité, comme la clémence est le privilége de la grandeur.

Si, du reste, tant de passions se sont mêlées à ce débat c'est qu'on y a introduit des personnalités; et cela par suite de l'erreur étroite qui a fait de la liberté d'enseignement une question particulière au clergé et à l'université. C'est une question immense qu'on ne peut isoler d'aucune des grandes idées remuées de nos jours. Il y a plus : la controverse présente n'est que l'écho de cette querelle antique : savoir si les sociétés doivent avoir leurs doctrines à elles, un symbole obligé pour tous ; ou bien s'il faut laisser à chacun le soin de sa croyance. On a semblé se placer à ce point de vue, quand, à propos de l'attitude prise par le clergé, on l'a accusé ou d'inconséquence ou de mauvaise foi. Il ne mérite ni l'une ni l'autre de ces accusations Le clergé sait parfaitement ce qu'il fait; et, en expliquant, quand on le voudra, sa position dans la controverse actuelle, il prouvera que ce qu'il fait n'est pas déloyal (1).

Notre réponse à M. Thiers ne sera donc pas une attaque contre l'université. Le monopole doit mourir, c'est notre conviction ; mais pourquoi l'université, qui n'est point nécessairement le monopole, ne vivrait-elle pas ? Nous honorons, pour notre compte, cette grande institu-

---

(1) Cette situation a été parfaitement définie par Mgr l'évêque de Tulle dans ses *Observations sur la question de la liberté d'enseignement*, le plus remarquable, ce nous semble, des écrits publiés sur cette matière. C'est court, mais décisif. Les hommes supérieurs ont le privilége d'épuiser une question en quelques pages.

tion. Elle est illustre par sa science ; elle se voue à une œuvre laborieuse et sainte ; et plusieurs de nos frères dans la foi, aussi beaux de zèle que forts d'intelligence, sont dans ses rangs.

Tout simplement, à l'occasion du rapport de M. Thiers, nous apportons à la solution du plus grand problème de notre âge le concours de nos faibles efforts.

Nous avons étudié longuement cette pièce importante, et nous devons déclarer que si, relativement à la forme, nous n'avons pas cessé d'admirer une facilité, une grâce de parole pleine de séduction, une clarté d'exposition vraiment entraînante, nous croyons, pour ce qui est du fond, que M. Thiers a médiocrement traité ce grand sujet.

On lui a fait le reproche, suivant nous bien grave, de s'être jeté dans ce débat comme dans une mêlée d'où il espérait arracher un porte-feuille. Et, en effet, quand on se demandait si le rôle de rapporteur *contre* une liberté quelconque allait bien à l'historien de la révolution, au fondateur du *National*, à l'un des plus ardens provocateurs du mouvement qui a produit la charte de 1830; si cette question de l'enseignement était bien dans la spécialité de M. Thiers; si enfin dans ses antécédens il existait quelque chose qui expliquât cette soudaine ardeur pour la défense de l'université, on répondait avec assez de vraisemblance :

M. Thiers n'a point eu une politique invariable : il y a un abime entre certains actes du ministre et les principes du publiciste d'avant 1830. M. Thiers, avec cette souplesse d'intelligence, qui est son génie, pouvait se promettre d'aborder, sans trop d'infériorité, même une ques-

non étrangère à ses études. M. Thiers, entre les deux adversaires aux prises sur le terrain de l'enseignement, n'a pas eu de peine à reconnaître le plus populaire, celui avec lequel, pour l'heure présente, il *faisait bon marcher*. L'opinion était pour l'université: il s'est dit: Jetons-nous de ce côté-là, jetons-nous-y plus décidément que d'autres. Et là-dessus, avec une franchise que toutes sortes d'esprits ne sauraient avoir, il a demandé, comme on se le rappelle, à la commission, dont il faisait partie, qu'elle voulût bien le prendre pour son rapporteur.

Nous ne sommes pas un homme d'état; seulement, depuis quelques années déjà, depuis que nous vivons de la vie d'homme, nous avons consacré à l'enseignement le peu que nous avons d'intelligence et tout notre cœur. Fasse le ciel que tous les amis sincères de la vérité trouvent dans notre travail quelques lumières de plus; qu'il y ait, après nos paroles, moins de doutes! Nous serions trop heureux s'il y avait aussi quelques animosités de moins.

Toute la controverse roule sur un article de la charte, que M. Thiers interprète d'une façon, et nous catholiques, d'une autre. Nous épuiserons donc la question en examinant successivement 1° ce que veut la Charte, 2° ce que veut M. Thiers, 3° ce que veulent les catholiques

§ I.

CE QUE VEUT LA CHARTE.

La Charte, art. 69, § 8, s'exprime ainsi : « Il est nécessaire de pourvoir à l'instruction publique et à la liberté de l'enseignement. »

Cela veut dire : Il est nécessaire de pourvoir à deux choses : 1° à ce que l'instruction se propage, à ce qu'aucun obstacle désormais ne l'empêche d'arriver à toutes les classes (et cette première moitié de la promesse de la Charte a reçu son exécution, en grande partie, par la loi sur l'instruction primaire) ; 2° à ce qu'il y ait une place désormais pour les diverses méthodes et pour toutes les bonnes volontés.

Ou bien, sans trop nous effrayer d'une expression introduite par M. Thiers avec une extrême habileté, cela veut dire : Il est nécessaire de pourvoir à l'instruction publique en deux manières : 1° en la créant, ou la développant, là où elle n'existe pas, là où elle n'est pas assise sur des bases assez larges, comme dans l'enseignement primaire ; 2° là où elle existe déjà, comme dans l'enseignement secondaire, en l'ORGANISANT, *d'après le principe de la liberté d'enseignement* (1).

---

(1) Rapport de M. Thiers, édition Paulin, *p.* 7.

L'instruction publique secondaire existait en France avant la révolution de 1830; elle existait étendue et solide, *puissamment organisée*, comme elle existe aujourd'hui; ce n'était donc pas de la créer, de la fortifier, qu'il pouvait être question. Mais elle n'existait pas en harmonie avec nos autres institutions, elle n'existait pas *libéralement organisée*, et c'est à quoi la Charte a voulu pourvoir.

Un coup d'œil sur l'histoire de l'éducation en France ne laissera pas le moindre doute à cet égard.

Sous l'ancien régime, il n'était pas, il ne pouvait pas être question de la liberté d'enseignement. La constitution, telle qu'elle était sortie des mains de Richelieu et de Louis XIV, n'autorisait pas plus chacun à enseigner à sa guise qu'elle n'autorisait chacun à professer sa religion, chacun à publier et à faire imprimer ses opinions.

Il y avait, il est vrai, deux ordres d'écoles assez distincts, non pas précisément le clergé et les laïques, car tout ce qui s'occupait d'enseignement, ou était sorti de l'Eglise, avait été créé par l'Eglise, ou se recrutait en grande partie dans l'Eglise; c'étaient les corporations religieuses d'une part, les universités de l'autre. Mais un enseignement obligé dominait également les deux écoles. Les universités, tout aussi bien que les corporations, enseignaient que la monarchie est la meilleure forme de gouvernement, et faisaient un devoir de conscience de la fidélité au roi. Si les corporations prenaient pour base de leur enseignement la doctrine catholique, les universités en faisaient tout autant; et ce n'est pas un religieux, c'est Rollin qui écrivait: « Le but final de l'éducation est de former des hommes chrétiens, et toutes les études doivent être dirigées vers ce but. »

Peut-être, toutefois, trouvera-t-on que ce partage de l'enseignement entre deux écoles rivales était déjà quelque chose; que c'était d'abord la diversité des méthodes; que c'était une condition d'émulation; que, quoique d'accord sur les principes généraux, on devait nécessairement être en dissidence sur quelques points secondaires; et que le fait seul de ces dissidences, l'ardeur de chacun à développer sa spécialité, pouvait, dans le cas où aucun des deux rivaux n'aurait eu le droit de s'imposer à l'autre, ressembler à un commencement de liberté. Mais ne faisons pas l'honneur à notre patrie d'avoir pressenti sitôt la liberté. M. Thiers s'est chargé d'établir qu'il y avait subordination d'une école à l'autre au profit de l'absolutisme. Ecoutez :

« Avant la révolution, et, si l'on remonte plus haut, à » l'époque où toute science était dans les cloîtres, où les » moines étaient médecins, architectes et même ouvriers » habiles, il n'y avait d'enseignement que dans l'Eglise et » par l'Eglise. Bientôt cependant, quand les arts sortirent » des cloîtres, les universités furent créées, de plus en » plus composées de laïques. Quand cette transformation « fut opérée, voici quel fut l'état des choses, et quel il » resta jusqu'en 1789.

» Des corporations religieuses, deux surtout, celles de » l'Oratoire et des Jésuites, se partageaient l'enseignement » de la jeunesse avec une vingtaine d'universités laïques, » à la tête desquelles se trouvait la célèbre université de » Paris. Les universités avaient seules le privilége complet d'enseigner, de faire des cours publics, tandis que » les corporations religieuses étaient sans cesse contenues,

» ramenées à enseigner dans leur intérieur (1). Les uni-
» versités conféraient seules les grades, car alors, comme
» aujourd'hui, pour entrer dans les carrières libérales,
» il fallait faire preuve d'un certain savoir scientifique ou
» littéraire. Il fallait être successivément bachelier, licen-
» cié, docteur dans diverses sciences, pour professer la
» médecine, pour être avocat, ou pour pratiquer l'ensei-
» gnement.

» Des parlemens divers, mais, quoique divers, unis par
» un même esprit, gouvernaient ces universités au nom
» de l'autorité publique, au moyen d'arrêts qui avaient, la
» plupart du temps, un caractère réglémentaire et géné-
» ral. Ils tenaient pour certain qu'on ne pouvait enseigner
» la jeunesse sans que l'autorité publique intervînt, pour
» s'assurer de la manière dont on enseignait cette jeu-
» nesse, et de l'esprit qu'on lui inspirait. Par exemple,
» ils *imposaient* les quatre articles contenus dans la dé-
» claration faite par le clergé de France, en 1682, et ex-
» primant les grandes maximes de l'Eglise gallicane.

« Les parlemens ne se bornaient pas à gouverner les
» universités, ils défendaient leurs droits; et quand les
» corporations religieuses voulurent usurper le privilége
» des cours pnblics, et surtout celui de conférer les gra-
» des, ils s'y opposèrent fortement. Le privilége de con-
» férer les grades en particulier fut maintenu avec la

(1) Et comme, malgré toutes ces tracasseries, les méthodes habiles et nouvelles des Jésuites donnaient à leurs colléges une très-grande vogue, les universités prenaient sans façon ces méthodes. M. Thiers n'aurait pas dû omettre cette circonstance.

» plus grande énergie aux universités par des arrêts répé
» tés. Et, comme la cour de France, moins énergique,
» cédait quelquefois par considérations de politique et
» de circonstance, les parlemens revenaient, à la pre-
» mière occasion, sur les concessions faites, et remettaient
» chaque chose en sa place, dans l'intérêt de la couronne
» et de l'état tout entier.

« Tel était donc l'ancien régime en fait d'instruction
» publique :

« Des corporations religieuses fort restreintes dans leur
» enseignement ;

« Des universités ayant le privilége de l'enseignement
» sous toutes ses formes, examinant seules le savoir de
» tous les écoliers, et leur conférant les grades ;

« Des parlemens animés du même esprit, gouvernant,
» contenant ces corps rivaux, maintenant les droits de
» l'état, défendant l'enseignement laïque contre l'ensei-
» gnement ecclésiastique. »

Sans doute M. Thiers a cru servir ici son point de vue particulier ; point de vue étroit, tout le monde le comprend ; point de vue faux, nous le démontrerons. Déterminé à ne voir dans le débat actuel qu'un clergé aspirant à la domination, il a été bien aise d'opposer à cette *poursuite d'un but séculaire* une résistance séculaire aussi ; de montrer que, long-temps avant le 19e siècle, les laïques avaient su mettre des barrières aux envahissemens du clergé. A la bonne heure ! Mais, pour nous qui, forts du témoignage de notre conscience, ne nous sentons pas atteints par ces reproches d'ambition, nous remercions l'auteur du long passage que nous venons de transcrire.

En effet, il est constaté par M. Thiers que l'enseignement de quelques principes en dehors des principes officiels, c'est-à-dire le rôle de l'indépendance, était le fait des corporations religieuses; que l'exclusion de toute doctrine non admise par l'état, c'est-à-dire le rôle de l'intolérance, était le fait des universités, des laïques, comme il dit; que, par exemple, c'étaient les corporations qui pensaient, avec Fénélon, l'auteur de Télémaque, que le pouvoir n'est point inamissible; qu'il est des cas où les sujets ne sont plus liés par leur serment au prince; et que c'étaient les parlemens, *maintenant les droits de l'état*, *défendant l'enseignement laïque, tenant pour certain qu'on ne pouvait enseigner la jeunesse sans que l'autorité publique intervînt, pour s'assurer de l'esprit qu'on lui inspirait,* qui obligeaient à enseigner que l'autorité royale est, dans tous les cas, inviolable et sacrée, doctrine contenue dans le premier de ces quatre articles de 1682, que les parlemens *imposaient.*

En vérité, ce n'est pas habile d'en appeler à l'ancien régime !

Mais une ère nouvelle s'ouvrit. La révolution apparut, présentant une idée simple et féconde : la liberté.

En présence de cette nouvelle donnée sociale, tel fut l'imprévu de toutes les situations; telle fut, d'un côté, l'énormité des sacrifices à accomplir; telles furent ailleurs les passions des hommes, d'autant plus ardens qu'ils avaient la conscience d'une grande chose, d'autant plus redoutables qu'ils ne la comprenaient pas tout entière ; tel fut, en un mot, le malheur des temps, que la liberté, si radieuse et si sereine pour les regards habitués dès long-

temps à la contempler, amena d'abord d'effroyables tempêtes.

La question qui nous occupe fut une de celles sur lesquelles la lumière se fit le plus lentement.

Après Talleyrand, Condorcet et Lakanal, dont les rapports, pleins de contradictions étranges, celui de Condorcet surtout, concluaient pourtant à la liberté, Robespierre fit produire par Lepelletier sa théorie du droit de l'état sur l'enfant, à l'exclusion de la famille, et son système d'éducation commune et forcée. Mais la convention ne tarda pas à déclarer, par l'organe de Daunou, ce système *stupide et barbare*, et elle accueillit ces conclusions de son rapporteur : « liberté de l'éducation domestique, » liberté des établissemens particuliers d'instruction, li- » berté des méthodes instructives. »

Le directoire devait ne pas comprendre cela. Il voulut se rejeter violemment en arrière. Mais la logique ne recule pas. Boulay (de la Meurthe) prononça un discours plein de sens ; s'appuyant de l'autorité d'un célèbre publiciste anglais, Smith, il combattit l'*éducation forcée*, avec des paroles dont la véhémence irait mal avec la modération que nous nous sommes imposée ; et il soutint que l'instruction, pour être bonne, doit être essentiellement libre. Il n'ôtait point pour cela à l'état ses garanties.

« Qu'on examine, dit-il, quelles sont les précautions » sages et raisonnables pour empêcher que l'instruction ne » tourne contre la morale et la république, et qu'après cela » on abandonne tout à la force des choses, à la concurren- » ce, à la liberté. »

Andrieux, qui ne fut ni moins clair, ni moins explicite en faveur de la liberté, émit, dans son discours, une

maxime trop sage pour que nous ne la rappelions pas:
« Ce n'est pas de science que l'instituteur a besoin,
» c'est de patience, c'est de douceur, c'est de vertu,
» c'est de patriotisme. »

C'étaient les idées. Le fait n'était pas encore à cette hauteur. L'éducation publique portait encore l'empreinte de l'inexpérience de ceux qui avaient voulu l'*organiser*.

Mais évidemment la lumière s'était faite alors pour les intelligences d'élite. Tandis que, de législature en législature, se répétaient des plaintes trop légitimes sur la nullité de l'instruction ; tandis que, pour faire cesser ces plaintes, ces esprits étroits et passionnés, à qui l'expérience n'apprend rien, proposaient de nouvelles et de plus violentes inconséquences, les deux orateurs que nous venons de citer ne doutèrent pas de la liberté ; et, cherchant dans la notion plus compléte de cette grande idée le remède aux maux signalés, ils firent entendre que, impuissante à produire avec la formule absolutiste : « Je veux », la liberté enfanterait des miracles quand on lui aurait laissé sa formule à elle, sa formule généreuse : « Je n'empèche pas. »

C'en était fait ! Et, au moment où la liberté allait se trouver en face de l'effrayant génie qui devait l'enchaîner, Chaptal, le célèbre chimiste, n'était que l'écho de l'opinion devenue enfin générale, quand il disait :

« Il dérive de la nécessité d'assurer l'instruction et de
» la rendre générale et accessible à tous, que le gouverne-
» ment doit créer partout des écoles publiques. Mais il

» appartient aux droits d'un chacun d'ouvrir aussi des
» écoles, et d'y admettre les enfans de tous ceux qui n'au-
» raient pas pour l'instituteur public le degré de confiance
» nécessaire. S'il en était autrement, quelles affreuses
» conséquences ne verrions-nous pas en découler ! Le
» gouvernement, maître absolu de l'instruction, pourrait,
» tôt ou tard, la diriger au gré de son ambition : ce le-
» vier, le plus puissant de tous, deviendrait peut-être dans
» ses mains le premier mobile de la servitude ; toute ému-
» lation serait éteinte ; toute pensée libre serait un cri-
» me ; et peu à peu l'instruction, qui, par sa nature, doit
» éclairer, bientôt dégénérée dans la main de quelques
» instituteurs timides, façonnerait toute une génération à
» l'esclavage. »

Et Napoléon était là, méditant, pendant que l'on parlait encore, le plan de sa vaste et forte domination.

On ne s'attend pas sans doute à ce que nous insultions le génie. Nous sommes, nous aussi, épris de la grandeur de « cet homme, qui agissait et pensait sans cesse, et qui,
» revenu d'Austerlitz et prêt à courir à Iéna, tandis qu'il
» réformait la comptabilité de l'empire, réorganisait la
» banque de France, arrêtait un vaste système de canali-
» sation et de routes, ordonnait la colonne de la place
» Vendôme, l'Arc-de-Triomphe, l'achèvement du Lou-
» vre et des Tuileries, créa l'université. » (*Rapport*, P. 17.)

Nous avouons que ce fut là une des plus imposantes conceptions du grand homme. Aussi admettons-nous sans peine ce que le rapporteur a écrit sur le désintéressement, sur les sentimens élevés et sur *l'esprit de*

corps (1) qui animent l'université (*Rapport* de la page 52 à la page 56.) Nous déplorons qu'on ait dit « que l'amour de l'argent était la passion de l'université. » Habitués à contempler avec amour et avec orgueil la plus grande merveille que Dieu ait jetée dans le temps, l'Eglise, cette immense hiérarchie qui embrasse le monde, tout le monde, pour l'instruire, l'exalter et le sauver, nous ne saurions être sans admiration pour un corps qui, lui aussi, fut créé pour la pensée, vit de la pensée, se consacre à propager la pensée.

Remarquons d'ailleurs que, pour lui, pour son temps, Napoléon créa une institution parfaitement logique. L'empire français était un, c'était lui : on conçoit qu'il se chargeât tout seul de penser et de parler. (Article 1er du décret du 17 mars 1808.) Il était maître absolu : on conçoit qu'il ne s'inquiétât pas des lois qui, sous d'autres régimes, avaient aboli les corporations, et qu'il prescrivît à la grande majorité des membres de sa nouvelle institution le célibat et la vie commune. (Article 101.) Il y avait une religion d'état : on conçoit qu'il imposât pour base à l'enseignement les préceptes de la religion catholique. (Art. 38.)

Mais, après avoir reconnu que la création de l'empereur était grande, nous soutenons qu'elle n'était pas libérale ; et s'il en fallait une autre preuve, nous citerions l'article suivant (98, § 2) :

« Les écoles prendront pour base de leur enseignement

---

(1) Nous soulignons ces mots comme un aveu qui pourra servir de justification à d'autres

» 1°.....,2° la fidélité à l'empereur, à la monarchie impé-
» riale..... et à la dynastie napoléonienne.....»

L'empire tomba avec sa gloire; la légitimité vint le remplacer.

Sous ce nouveau principe, la question de l'enseignement eut deux phases : l'une fut très-courte; l'autre dura la vie de la restauration.

Dans la première, on sembla reprendre les idées au point où elles en étaient quand le vainqueur de Marengo mit la main sur cette question. L'abbé de Montesquiou se souvenait sans doute des paroles de Chaptal, quand il disait, le 12 juillet 1814, à la chambre des députés : « L'éducation a besoin de reprendre une tendance plus » libérale ». Et, le 17 février 1815, fut rendue une ordonnance qui supprima l'université.

C'est cette période que M. Thiers blâme le plus.

Il faut étudier un peu plus longuement la seconde, où la restauration fut, dit-il, *un peu moins violente*, *mais pas moins aveugle*.. (P. 21.)

Il est certain que la royauté de 1815 ne garda l'université qu'avec l'espoir de s'en faire un instrument de domination; et, puisque nous faisons ici de l'histoire, il nous faut bien dire que celle-ci se prêta à cette intention. Il put y avoir, il y eut même certainement des protestations individuelles. Quelques-unes furent honorables : des esprits convaincus et fiers gardèrent leur idée et la dirent, quoique ce ne fût pas l'idée en faveur, quoique cette franchise dût peut-être leur coûter cher.

D'autres furent d'un caractère beaucoup moins élevé : elles procédaient par insinuations et par réticences, et ne s'échappaient parfois que pour rentrer au plus vite dans

[illegible]

[illegible]

[illegible] universelle [illegible]

[illegible] universelle [illegible] hommes [illegible] dans [illegible]

[illegible] les moyens [illegible] l'avoir [illegible] génération [illegible]

[illegible] les lettres [illegible] professeur [illegible] collège [illegible]

» *ont fait ou approuvé la révolution*, et dont les autres
» n'ont pu ni la prévoir ni la diriger (1) », il y avait là sans doute une contradiction sur un point secondaire, mais c'était bien, quant au fond, la même pensée : l'intention de prouver que l'université n'était pas révolutionnaire.

Elle n'était pas non plus impérialiste.

Nous n'en appellerons pas à M. Rendu, qui prétendit
« que l'université de France n'était point une création
» de Buonaparte (on écrivait ainsi alors); qu'elle de-
» vait sa véritable origine à Charles-Emmanuel III, roi
» de Sardaigne; que l'*université de France* n'était que la
» copie en grand d'un modèle déjà ancien, l'université
» de Turin. »

Nous aimons mieux citer le professeur éminent dont nous parlions tout à l'heure. « L'université a porté le poids
» de sa *triste* origine. La malveillance lui a reproché son
» père, et la légèreté crédule a accueilli les reproches de
» la malveillance..... Mais, quelque part qu'ait pu avoir
» à cette grande création la *politique insidieuse* de Buo-
» naparte, l'institution, considérée en elle-même et dans
» sa nature, contient le germe des plus heureux résul-
» tats.... Elle est là toute prête à recevoir les modifica-
» tions qu'on voudra lui faire subir, et fort disposée à
» *dépouiller les derniers restes de son origine*, pour sortir

---

(1) Essai sur l'histoire et l'état actuel de l'instruction publique en France par un professeur d'histoire moderne à l'accadémie de Paris.

» de cette épreuve, pure, complète, et digne de joindre
» à son nom l'épithète de *royale.* »

Enfin, le zèle s'échauffant à mesure que se multipliaient les attaques, on imprima les choses incroyables qu'il nous faut transcrire : « Il n'est aucune circonstance où ce ne
» fût pas une grande faute de laisser le soin de nommer
» les maîtres et de prescrire les règles, à d'autres qu'au
» souverain, de les laisser à des agens qui ne dépen-
» draient pas immédiatement de son autorité.

« Ce serait bien pis si c'était la loi elle-même qui don-
» nât cette mission, et qui en désintéressât le souverain.
» Ainsi il y aurait dans un des services publics les plus
» importans une classe de fonctionnaires qui atten-
» draient les avantages de leur existence d'autres mains
» que de celles d'où doivent découler toutes les grâces!
» Peut-on désirer aujourd'hui qu'on ne voie pas le roi
» dans tout ce qui se fera de bien ? On lui laisserait les
» devoirs, et on lui retirerait les bienfaits. Si l'amour de
» la royauté doit être dans tous les cœurs, quelle est la
» voie la plus sûre de l'y faire pénétrer? N'est-ce pas
» celle de la reconnaissance? A quoi était dû le dévoue-
» ment absolu de l'armée à l'*usurpateur*, si ce n'est aux
» faveurs dont il la comblait? Oui, toutes les fonctions
» et toutes les récompenses pour ceux qui les ont bien rem-
» plies doivent émaner du roi; et ceux qui veulent ra-
» mener parmi nous l'*antique idolâtrie* de la royauté
» doivent vouloir ce qui rend les hommes *idolâtres.* Ja-
» mais trop d'intérêts ne seront rattachés au trône: c'est
» vers lui que doivent se porter les espérances et les dé-
» sirs, et le nom du monarque doit être béni, non comme
» celui d'un protecteur général, mais comme celui d'un

» bienfaiteur particulier, aussi bien dans l'obscurité des
» colléges que dans l'éclat des palais (1). »

Après avoir demandé dans ce même écrit « que la re-
» ligion fût rétablie partout, pour que du dehors elle
» pénétrât au dedans ; que la nation, revenue de ses
» mépris superbes pour la foi de ses pères, abjurât sin-
» cèrement, et non par de vains discours, le dogme d'une
» désolante philosophie ; que l'on rendît à nos temples
» leur majesté, à nos cérémonies leur pompe, à notre
» clergé son rang », on ajoutait :

« Les devoirs dont nous sommes tenus envers le sou-
» verain sont restés aussi sacrés que ceux dont nous
» sommes tenus envers Dieu. Loin de toucher à la chaîne
» qui les unit, dans l'instruction de l'enfance, il faut la
» resserrer encore. Ce n'est pas en lui enseignant de
» vaines théories politiques, Dieu la préserve de les
» comprendre ; c'est d'instinct, c'est de cœur qu'il faut
» la *passionner pour son roi* ; il faut lui en *faire un culte*
» et réparer à cet égard l'imprévoyance passée. »

Gouvernement *aveugle* ! s'écrie M. Thiers ! Oh ! sans doute mille fois aveugle ! Mais c'est ici que nous vous attendions, monsieur. C'est vrai, ils furent aveugles ces princes ; car ils crurent ce que vous enseignez aujourd'hui ; car ils prirent au sérieux votre droit de l'état sur les doctrines. Direz-vous qu'ils n'étaient pas l'*état* parce

(1) Quelques idées sur l'éducation publique, à l'occasion du discours de M. Murard de Saint-Romain, par M. le recteur de l'académie de Bordeaux, 1816.

qu'ils n'étaient pas révolutionnaires ? Du même droit que vous me dites cela, un partisan de l'empire vous répond : Vous n'êtes pas l'état parce que vous êtes trop révolutionnaire ; un partisan de la république, parce que vous ne l'êtes pas assez. Ne subtilisons pas. Ces princes étaient bien l'état : ils avaient leur légitimité, comme nous avons eu l'élection ; ils avaient, aussi bien que nous, une pairie, une chambre des députés, une université. Ils étaient l'état, et les doctrines de l'état sont sacrées, et c'est un crime de vouloir enseigner autrement que l'état. Eh bien ! monsieur, applaudissez à ce recteur d'académie qui voulait faire revivre l'*antique idolâtrie de la royauté* ; et les hommes qui alors frémissaient à ce langage, et ceux qui, plus paisibles, respectèrent ce culte chez ceux en qui il était sincère, mais demandèrent qu'il leur fût permis, à eux qui avaient voué leur cœur à un autre amour, de garder pour eux cet amour, de le transmettre à leurs enfans ; tous ces hommes, écrasez-les sous le poids de vos sarcasmes et de vos anathêmes !

Alors cependant l'état n'était qu'*aveugle* ; qu'eût-ce été s'il avait été *violent*, non pas comme le jour où il voulut donner à l'éducation *une tendance plus libérale*, mais comme d'autres états l'ont été et le sont encore ? Qu'eût-ce été si, prenant à la lettre vos sentences, on se fût dit : « L'état a bien le droit de vouloir quelque chose au sujet » de l'enfant qui vient de naître ; » eh bien ! nous voulons que les enfans de cette province rebelle, que nous avons massacrée et domptée, soient arrachés à leurs foyers, aux bras de leurs mères, qu'ils soient transportés sous le plus âpre des climats soumis à notre sceptre, et qu'on en fasse là « des citoyens pleins de l'esprit de notre constitution,

» aimant nos lois, aimant notre pays, ayant les penchans » qui peuvent contribuer à la grandeur, à la prospérité de » notre nation» ... Qu'eût-ce été, monsieur? je vous le demande: auriez-vous applaudi? Nous ne voulons pas vous outrager ! Non, monsieur, quoique un journal que vous patronnez, dit-on, insulte tous les jours, de la manière la plus indigne, la religion et ses ministres, nous ne vous outragerons pas ! Il y a de généreuses inconséquences : nous croyons que vous vous seriez noblement contredit vous même; et de cette voix qui a si souvent rencontré, en parlant de la liberté, de fiers et pathétiques accens, d'une voix courroucée et déchirante, vous auriez fait pâlir le front des oppresseurs !

Cependant la Restauration avait rencontré un évêque aussi savant, aussi renommé que pieux et dévoué à sa cause. Elle le mit à la tête de son université. Ce fut le moment des plus grands efforts pour rendre l'instruction officielle monarchique et chrétienne. Je ne sais pas si les royalistes crurent à la possibilité d'un succès; il est certain que les catholiques n'y comptèrent pas. Les plus intelligens firent entendre le mot de liberté. On lut dans un écrit (1) «Que l'éducation soit libre, le pays en retirera toutes sortes d'avantages... Le gouvernement a-t-il le » droit de donner à l'enfant la religion qu'il veut. » A-t-il droit de l'exposer à n'en avoir aucune ? » A-t-il droit de décider cette grande question pour cha-

(1) Du Droit du gouvernement sur l'éducation.

» que famille? Oui sans doute, s'il a le droit de se réser-
» ver le privilége exclusif de l'éducation, car c'en est une
» suite nécessaire. Mais alors il faut dire que la religion,
» les mœurs, que la croyance en Dieu même est soumise
» à la volonté du gouvernement.... Le bon sens frémit».
Reconnaissons pourtant qu'en général les catholiques se contentèrent d'envoyer leurs enfans dans les colléges chrétiens qui existaient alors.

C'est dans ces circonstances que des défis superbes furent jetés au clergé. Un homme fort *avancé* d'alors, rangé depuis parmi les défenseurs du monopole, écrivit dans le *Globe* ces paroles : « Relevez-vous dans votre liberté et
» dans votre force, prêtres d'une religion auguste et véné-
» rée!.... Que vos amis se lèvent pour l'abolition du mo-
» nopole, les amis de la liberté ne manqueront pas à l'ap-
» pel!.... Mais n'espérons pas d'eux cette preuve de loyau-
» té..... Ils savent bien que là serait leur mort. » Dans ce même journal un autre écrivain, depuis ministre, avança que la meilleure loi sur l'enseignement consistait à dire : « L'enseignement est libre. »

Et les trois jours de juillet passèrent comme une tempête!

Et quand la vieille monarchie, découronnée, s'acheminait vers l'exil, les hommes qui lui avaient tant reproché l'oubli, la proscription des idées de 89; les hommes qui avaient tant frémi de se voir imposer des doctrines, faisaient une charte, qui seule devait régler désormais les destinées de la France, et ils y écrivaient : « Dans le plus court délai
» possible, il sera pourvu à la liberté de l'enseignement. »

§ II.

CE QUE VEUT M. THIERS.

Mentionnons d'abord quelques bonnes vues auxquelles nous ne pouvons qu'applaudir.

I.

L'honorable rapporteur veut que les lettres anciennes demeurent la base de l'enseignement secondaire. Nous enregistrons avec bonheur cette opinion d'un esprit distingué. Tout le monde connaît le rapport de M. Thiers, mais ces deux belles pages méritent d'être relues (69, 70). Le bon sens et le goût n'ont jamais mieux parlé. Là se trouve résumé, avec une clarté et une force qui portent la conviction, tout ce qui, dans le débat entre certains essais nouveaux et les anciennes méthodes, a été dit de plus concluant en faveur de ces dernières. Nous nous unissons surtout de grand cœur à la réclamation contre cette manie de « faire entrer toutes les connais-
» sances à la fois dans la tête des enfans ; d'où il résulte
» que leur esprit plie sous le faix, qu'ils n'apprennent
» pas, ou bien qu'ils oublient. »

II.

Sachons gré aussi au rapporteur d'avoir protesté contre ce projet de découronner ; que dis-je ? de décapiter

l'enseignement secondaire, en lui ôtant la philosophie. « Quoi donc! s'écrie-t-il, quand on prononce devant » nos enfans ces mots : Voilà un esprit sceptique, ou » bien : Voilà un esprit dogmatique; quand on parle » devant eux d'Epicure ou des Stoïciens, de Platon ou » d'Aristote, de Descartes ou de Spinosa; quand on dit » que les uns ont nié ou affirmé Dieu, que les autres » ont douté de toutes choses, même de leur propre exis- » tence, nos enfans ne sauraient tout cela que par ouï- » dire, et ils ne le sauraient par eux-mêmes, que si, par » hasard ou curiosité, ils allaient, un jour d'oisiveté, le » chercher dans un livre! » (P. 71.)

Nous pouvons ajouter une autre considération, et d'un ordre beaucoup plus sérieux. Quel temps choisit-on pour retrancher l'enseignement de la philosophie ? Tout, pour ainsi dire, en nos jours, tourne à la philosophie. Elle n'est pas seulement dans les sciences, qui toutes se reconnaissent ses vassales, et lui portent leurs tributs : la poésie ne veut plus chanter que pour elle, ne veut plus recevoir que d'elle ses inspirations. Elle n'est pas seulement dans les livres sérieux, dans les entretiens de quelques sages retirés du monde et nourris de hautes contemplations; vous la retrouverez dans la conversation des hommes frivoles ; et les *nouvelles et faits divers* sont devenus son domaine.

C'est qu'en effet la facilité que nous avons aujourd'hui de voir loin, de voir beaucoup, de toucher à peu près à tout, donne à l'intelligence, par la multitude d'objets avec lesquels elle la met en contact, je ne sais quel besoin de classifications, puis de comparaisons, puis de décisions doctrinales. Dans cette ardeur à saisir les rap-

ports, le fait le plus vulgaire nous sollicite aux conclusions philosophiques. Un malheureux se suicide : ce n'est pas sur lui seulement que nous voulons pleurer ; cet enfant qui a faim et qui est nu ne laisse pas votre âme en repos, après que vous lui avez donné un vêtement et du pain, pas plus que ce malfaiteur saisi dans le crime, quand vous lui avez donné une prison ; nous ne nous indignons plus seulement quand un homme haut placé forfait à de grands devoirs, et nous ne rions plus des petites guerres d'un ménage.

Voilà donc qu'à chaque heure, et à propos de l'incident le plus frivole, nous sont présentés les plus difficiles problèmes ; qu'à chaque heure, par conséquent, nous sommes exposés, ou à la honte d'une ignorance impuissante, ou aux dangers, si communs de nos jours, d'une solution erronée ; voilà donc qu'avant tout il faut de la philosophie....., et l'on veut interdire l'étude de la philosophie !!

Ah ! que ceux-là sollicitent cette interdiction qui trouvent que le monde, comme il est, va pour le mieux, ou bien qui n'ont pas de croyance, pas de doctrines, c'est-à-dire pas de remèdes à appliquer aux maux des sociétés !

Mais les chrétiens, qui sentent la puissance éternellement féconde de leur foi, et qui, s'ils voient avec douleur une philosophie hostile, se déguisant sous les formes les plus frivoles, envahir la société par la chanson, le conte, le drame, le roman, se rassurent par le sentiment de leur supériorité dans la controverse sérieuse, sur ce terrain où les passions ne sont pas, où il n'y a que les idées ; les chrétiens, qui ont vu tous leurs évêques, de

bent, pendant deux ans, au front de la bataille, combattre pour l'idée, et non certes pour les formes du langage, ne parler jamais que de doctrines et ne parler de celles des autres que pour conclure : qu'ils devaient être libres d'enseigner la leur, d'ériger, pour tous ceux qui en voudraient, des chaires de philosophie catholique ; les chrétiens ne pouvaient rien demander de semblable. Et, nous le répétons, ils remercient M. Thiers. Et, sans craindre d'indiquer à un adversaire leur côté vulnérable, ils lui déclarent qu'en maintenant la philosophie en tête de l'enseignement secondaire, il a admirablement servi leur cause.

Mais déjà il nous faut rentrer dans notre rôle de contradicteur.

III.

M. Thiers veut jeter sur les catholiques l'odieux du monopole.

« Qu'il nous soit permis de nous étonner, dit-il, que ce » soient les hommes qui prennent le plus vivement la » défense du clergé, que ce soient eux qui crient le plus » haut contre la *philosophie d'état*; car cette surveillance, » qu'on qualifie de *philosophie d'état*, n'a été établie » qu'au profit de la religion, pour que la science fût d'ac» cord avec elle et aboutit aux mêmes conclusions mo» rales. » (P. 75.)

Nous devons nous étonner bien davantage de rencontrer ici une pareille assertion. S'il y avait mauvaise foi, nous aurions le droit, une fois au moins dans cette discus-

sion, d'être amer; nous aimons mieux supposer un peu d'étourderie. Nous prions donc l'honorable orateur de revoir avec attention, ce qu'il n'aura lu que superficiellement une première fois, soit les écrits publiés dans le but, non pas de dénoncer l'enseignement officiel, mais de constater qu'il *n'aboutit pas toujours aux mêmes conclusions morales* que le christianisme; soit, nous nous en remettons à son intelligence et à sa loyauté, les livres qui contiennent cet enseignement officiel; et il fera lui-même justice de son assertion. Surtout, nous l'espérons bien, il ne se pardonnera pas de l'avoir fait suivre de cette boutade injurieuse : « Voudrait-on que l'enseignement laïque de-
» vînt immoral, inhumain, pour être fondé à dire qu'il
» n'y a de bon que l'enseignement ecclésiastique? »

Mais, après avoir protesté contre une inexactitude radicale, constatons un précieux aveu : c'est qu'il y a « une
» surveillance, qualifiée de philosophie de l'état, établie
» pour faire aboutir la science à certaines conclusions. »

L'honorable rapporteur dit, il est vrai, avec un laisser-aller charmant, presque sans façon, comme s'il touchait à un incident de nulle valeur dans la question, que cette surveillance est uniquement à la fin de ne pas « laisser
» une centaine de professeurs, quelques-uns très-jeunes,
» quoique très-savans, se répandre sur le territoire, et
» professer, suivant la témérité de leur esprit et de leur
» âge, les doctrines les plus étranges, les plus funestes
» peut-être, les uns un spiritualisme mystique, les autres
» un matérialisme hideux, et donner ainsi le spectacle
» d'une horrible anarchie intellectuelle. » (P. 74.)

Mais enfin il y a une surveillance, nous ne demandons pas autre chose. Car M. Thiers n'y pense pas quand il

ajoute : « La surveillance n'est pas une tyrannie. De ce
» que dans les colléges on n'enseigne pas telle ou telle
» doctrine, l'esprit humain n'est pas enchaîné pour cela.
» La science, qui se produit ailleurs que dans les écoles,
» est libre ; et s'il plaisait à un homme d'enseigner une
» doctrine, même malheureuse, il aurait l'imprimerie,
» qui est le vrai moyen de la science. » (P. 74.) Cet argument ne vous semble-t-il pas péremptoire ? Et parce que M. Sue écrit tout ce qu'il veut, dans le *Constitutionnel*, contre les Jésuites, ces pères, qui ne savent pas ou qui ne veulent pas faire de romans, qui sont institués spécialement pour élever la jeunesse, ne doivent-ils pas se consoler de ne pouvoir ouvrir en France des colléges où ils apprendraient à tous les jeunes hommes qui voudraient recevoir leurs leçons, qu'il ne faut jamais abuser du talent, et que la calomnie est un crime épouvantable ? Chose étrange, que deux hommes éminens se soient rencontrés dans une pareille distraction ! On se rappelle que M. Guizot, après un des admirables discours de M. de Montalembert en faveur de la liberté d'enseignement, répondit au jeune pair : « Que
» nous demandez-vous ? N'avez-vous pas dit tout ce que
» vous avez voulu ? *N'avez-vous pas la liberté de la tribu-*
» *ne* ?..... » Tous les lauriers d'un grand ministre doivent-ils donc, éloquent député, vous empêcher de dormir ?

Citons un autre passage que M. Thiers n'a pas écrit avec un moins incroyable abandon, comme la chose du monde la plus naturelle, la plus incontestée, sans paraître s'apercevoir qu'il touchait là au vif de la question.

« Nous pensons qu'il faut laisser les études (et il s'agit

» en cet endroit des études philosophiques) réglées
» comme elle l'ont été, dans le passé, par les savans et *le*
» *conseil royal de l'université;* nous pensons qu'il suffit
» *de la main que, par un ministre responsable, le gouver-*
» *nement a sur ces objets*, pour nous rassurer contre les
» écarts qui pourraient être commis. » (P. 73.)

Ainsi voilà le conseil royal de l'université, et au besoin un ministre responsable, investis du droit de dire à la jeunesse française, et partant à la France, car tout le monde sait l'influence des premières leçons sur toute la vie : Vous serez du système de Descartes ou de Kant, ou même de Spinosa; et quant aux *écarts*, nous ne vous permettons pas plus ceux d'Epicure, le sensualiste, que ceux de Fénelon, l'ultramontain. Pour ce qui est de la philosophie de l'histoire, vous croirez que, quand il s'agit de la révolution, on peut justifier ou excuser à peu près tout, même la vénalité de Mirabeau, même les saturnales de la déesse Raison. Mais si, « remontant dans le passé, vous avez
» envie de dire que la révocation de l'édit de Nantes est
» une mesure que *quelques* grands esprits ont approu-
» vée » (P. 13), nous saurons bien empêcher ce scandaleux *écart*.

IV.

M. Thiers veut que « la liberté d'enseignement con-
» siste à fournir à tous les pères les moyens de satis-
» faire leurs penchans divers : celui-ci préférant une
» éducation sévère, celui-là une éducation douce; l'un

» les fortes études, l'autre l'enseignement religieux » (nous ne voyons pas du tout où est ici l'opposition); « celui-ci voulant qu'on inspire à son fils la vocation des » armes; cet autre, qu'on le dispose aux professions lu- » cratives. » (P. 9.)

On a peine à en croire ses yeux. Vous figurez-vous les représentans de la France assemblés pour écrire sa constitution? Ils veulent donner satisfaction à tous les vastes et nobles désirs dont un grand peuple, au prix de son repos, de ses trésors, de son sang, poursuit, depuis cinquante ans, la réalisation; et ils écrivent: que les Français sont égaux devant la loi — que les cultes et les opinions sont libres; — ils assignent son rôle à chacun des trois grands pouvoirs chargés par le pays du soin de gouverner; — ils garantissent par l'inamovibilité des juges, par la publicité des débats, par le maintien du juri, l'impartialité de la justice. Arrivés enfin à ce problème redoutable de la liberté d'enseignement, qui épuisa les forces de l'assemblée nationale, de l'assemblée législative et de la convention; que Napoléon, impuissant à le résoudre, trancha, comme Alexandre, en offrant, au moins, pour se faire pardonner son audace, une création pleine de génie;... arrivés en face de cette difficulté énorme, les représentans de la France lui donnent cette solution solennelle et profonde: « Pères et mères, désormais vous » êtes libres de faire élever vos enfans doucement ou sé- » vèrement, savamment, c'est-à-dire sans religion, ou re- » ligieusement, c'est-à-dire sans science; vous êtes li- » bres d'en faire des artistes, des soldats, et même, » bons pères et mères, si cela vous plaît, des marchands, » des épiciers, des apothicaires, etc. »

Ou bien vous figurez-vous un homme d'esprit, un grand orateur, débitant, en 1844, cet incroyable commentaire de l'article 69 de la charte ? et à ce commentaire, une grave assemblée, les mandataires de la nation la plus intelligente du monde, applaudissant, et s'écriant, comme dans le livre que nous avons sous les yeux : « Très-bien ! » Ah ! puisqu'il nous faut croire tout le reste, nous espérons au moins que notre livre a menti !

V.

M. Thiers, épris, en homme de sens qu'il est, de l'unité, admirable loi de la nature, caractère essentiel de la force dans les institutions, de la beauté dans l'art, constate avec bonheur qu'elle est *le trait distinctif de la nation française*; et il développe cette pensée avec autant de vérité que d'éloquence. — Puis il attribue à l'université l'honneur de représenter cette unité dans l'enseignement.

C'est l'habituelle préoccupation de cet homme d'état : il s'obstine à ne voir dans l'université que la création de cette volonté absolue qui, en philosophie, imposait pour bases les *préceptes de la religion catholique*, et en politique, *la fidélité à la dynastie napoléonienne*; tandis qu'il faut absolument tenir compte des modifications essentielles et radicales introduites par la Charte dans tout ce qui, en France, n'était pas fondé sur la liberté.

En droit, l'université doit-elle, peut-elle être une? Osez donc dire que ce grand corps, que toutes les familles qui lui confient leurs enfans consentent à ce qu'on efface pour eux ces articles de la Charte : « Chacun pro- » fesse sa religion avec une égale liberté. » « Tout Fran- » çais a le droit de publier ses opinions ! »

En fait, qui ignore que toutes les doctrines, toutes les opinions ont dans l'université des représentans ; qu'elle compte parmi ses membres des catholiques, des protestans, des israélites aussi, si nous ne nous trompons ; que les uns et les autres y sont coudoyés par des rationalistes ; qu'elle a des écrivains dans le *National* et dans les *Débats* ; que plusieurs, au milieu de l'ordre de choses actuel, sont demeurés légitimistes purs ; que si tel de ses historiens a tout admiré dans la révolution, tel autre se montre envers elle habituellement sévère ? La littérature elle-même n'y est pas une. Au milieu d'un goût dominant pour l'antiquité, il y a quelques admirations pour la moderne école : Homère et Virgile, Bossuet et Racine ne sont pas cités seuls : plusieurs leur ont trouvé des rivaux dans les contemporains.

VI.

M. Thiers affectionne particulièrement une comparaison : « Quand il s'agit, dit-il (P. 27), de confier à des » avocats le soin de défendre la propriété ou l'honneur » des citoyens, de confier à des médecins la vie des hom-

» mes, de remettre à des notaires la garde des conventions
» privées, vous exigez des preuves de science et d'hon-
» nêteté ; se pourrait-il que, lorsqu'il s'agit du soin de
» conserver l'innocence et de développer l'esprit de la
» jeunesse, vous fussiez plus faciles ? »

Pour conclure légitimement au moyen d'une comparaison, il faut que les deux termes en soient identiques, identiques de tout point. Mais la chose est difficile; car vous savez le vieil adage, qu'il faut citer en latin, de peur, en le traduisant, ou d'être trivial, ou de lui ôter sa forme pittoresque : *Omnis comparatio claudicat.* Or, entre la situation faite aux avocats, aux médecins, aux notaires, et celle que l'on veut faire à ceux qui réclament la liberté de l'enseignement, les différences abondent.

Que ces différences existent, qu'elles soient absolues, il le faut bien, puisque, depuis cinquante ans, toutes nos assemblées politiques se sont occupées de la liberté de l'enseignement, et point de celle du notariat, du droit et de la médecine.

Supposez au contraire l'identité ; supposez qu'il y ait en France plusieurs grands systèmes de droit, par exemple, comme il peut y avoir plusieurs grands systêmes d'éducation ; supposez qu'en ces jours où la France crut en avoir fini avec tous les despotismes et avec tous les monopoles, elle eût inscrit dans sa charte *la liberté du droit*; supposez enfin que, voulant *organiser* cette liberté, l'Etat créât, pour plaider et consulter, un corps à lui, si bien à lui, que ce corps pût être appelé l'*Etat plaidant et consultant* ; qu'ensuite on déclarât qu'il n'y aurait d'avocats que ceux qui auraient été formés, admis et autorisés par ce corps ;... supposez toutes ces choses, et dites-moi si

M. Thiers et tant d'autrès, qui ont employé la même comparaison, auraient à opposer à nos réclamations le silence édifiant de messieurs du barreau.

VII.

M. Thiers veut interdire l'enseignement aux corporations religieuses. (P. 35 - 38.)

Un député d'un esprit vaste et ferme, M. de Carné, s'était élevé contre cette prétention, dans le sein de la commission. L'honorable rapporteur reproduit cette opposition et la combat. En lui tenant compte de sa loyauté, nous n'en sommes pas moins obligé de lui dire qu'il n'a pas été heureux dans la lutte. Louis XIV, Louis XV et Napoléon sont ici fort mal venus ; les ordonnances de 1828 n'y font pas davantage. « Ce ne sont pas *toutes* les lois qui restent en vigueur jusqu'à ce qu'il y soit légalement dérogé » (art. 59 de la charte), mais seulement « le Code civil et LES LOIS actuellement existantes QUI NE SONT PAS CONTRAIRES A LA PRÉSENTE CHARTE » ; or il est écrit dans cette présente charte, art. 5 : « Chacun professe sa religion avec une égale liberté » ; donc si quelqu'un veut professer la religion catholique, comme oratorien, ou comme bénédictin, rien ne l'en empêche, et rien ne vous donne le droit de l'exclure des autres libertés.

Ecoutons Monseigneur l'Evêque de Tulle.

« Je dirai un mot de l'exclusion que le projet de loi » lance contre les corporations religieuses. En cela le » projet n'est ni intelligent ni juste.

» Aux pays de grande liberté, l'individualisme se dé-
» veloppe dans des proportions démesurées. Il est donc
» de leur intérêt d'encourager les institutions où un lien
» fort attachera les unes aux autres des existences qui,
» séparées, iraient à l'aventure sans profit ou même avec
» danger pour la chose publique.

» Dompter l'orgueil dans son cœur vaut mieux que l'al-
» lumer dans les autres et chez soi. Vivre d'obéissance
» et de dévouement est préférable à la vie de révolte et
» d'égoïsme.

» L'Angleterre protestante, la Suisse républicaine, les
» Etats d'Amérique acceptent les corporations religieu-
» ses. La France a-t-elle moins de générosité ou serait-
» elle plus sage ? Cette dernière supposition n'est justifiée
» par rien.

» Toutes les fantasmagories d'une histoire mal faite
» s'en vont comme une fumée sous le regard des hommes
» supérieurs. L'histoire véridique des ordres religieux est
» la plus victorieuse de leurs apologies, au point de vue
» même national.

» Le pouvoir demeurera-t-il juste en repoussant les
» ordres religieux ? Le catholicisme est une des religions
» reconnues. Fût-elle la plus petite, et elle est la plus
» grande, elle aurait droit à son légitime développement.
» Or les corporations sont de beaux rameaux que son
» tronc pousse sans cesse.

» En France donc, de par la loi, la sève divine sera
» enchaînée ! Mutilez alors les éditions de l'Evangile. Ce
» grand livre ne circulera désormais qu'à la condition
» d'être purgé. Les lignes radieuses qui renferment les

» conseils de la perfection sont de trop. » (*Observations* P. 10).

VIII.

« Vient la question de capacité, » (P. 29). On déclare que » c'est là certainement la question la plus difficile de » la loi. » On prononce en passant le mot de « moralité » ; puis, revenant bien vite à la science, on affecte de se montrer très-sévère sur les épreuves qui doivent la constater. Il faut plus que le baccalauréat ès-lettres, qui prouve seulement « qu'on a appris un peu de latin, peut-être un peu » d'histoire et un peu de philosophie; mais depuis on a » pu oublier ce qu'on avait appris, courir plusieurs car- » rières, ne réussir dans aucune, et, d'aventures en aven- » tures, tomber dans celle de l'enseignement » (p. 31); il faut le grade de bachelier ès-sciences, plus le grade de licencié ès-lettres. A ce prix sans doute on pourra être chef d'institution? Non pas encore. On exige, en outre, un stage. « On a pensé, par exemple, que celui qui, en » sus des grades déjà exigés, aurait passé trois ans dans » un collége royal ou communal, ou dans une institution » particulière de plein exercice; que celui qui aurait passé » là trois ans comme professeur ou surveillant, aurait » fait preuve d'une vocation marquée et d'une certaine » expérience »; lisez: *aurait pu* acquérir une certaine expérience, ou même aurait prouvé tout simplement qu'on reste où l'on est, quand on ne peut pas aller ailleurs. Et voilà, dit-on, « la liberté pure, simple et complète. » (P. 33.)

On avoue bien que ces conditions sont difficiles, mais c'est ce que l'on voulait. On se fait fort de cette difficulté, car « premièrement la liberté n'est jamais acquise à trop » haut prix » (quoique la liberté soit précisément la faculté de prendre et de ne pas acheter); « secondement » personne ne pourra se plaindre qu'on lui ait imposé de » valoir beaucoup, de valoir trop, avant de lui livrer ce » que les familles, ce que l'Etat ont de plus cher » ; et non, personne n'aura le droit de se plaindre! Et de même, le jour où un gouvernement aura la fantaisie d'imposer à quiconque voudra publier son opinion, d'avoir fait ses preuves de capacité, non point devant ses pairs, non point devant le public seulement, mais devant un corps spécial, sur lequel, « par un ministre responsable, le gouvernement aura la main », personne ne pourra se plaindre qu'on lui ait imposé de valoir beaucoup, de valoir trop, avant de lui confier ce qu'il y a de plus important, de plus dangereux dans la société, le soin de parler tous les jours aux multitudes, à des multitudes souvent ignorantes, souvent distraites, souvent passionnées, sur les plus grandes questions, sur la paix, sur la guerre, sur l'abus des pouvoirs, sur l'honneur de la nation, sur les classes riches, sur les misères du peuple. — Enfin donc on se montre très-exigeant sur le fait de la *capacité*.

S'il y avait ici une ruse; si sous ces dehors d'un noble zèle pour la science on avait caché une machination contre un des tenans du grand tournoi actuel; si on s'était dit: Il n'y a au fond que deux concurrens sérieux pour l'enseignement, l'université et le clergé; or les grades sont chose facile pour l'université, puisque c'est là son affaire, son unique affaire; ils sont d'une acquisition beau-

coup plus difficile pour les membres du clergé, qui, au sortir du collége, ont dû délaisser à peu près complétement les études classiques, pour se livrer, pendant quatre ans, à la théologie; mettons donc les grades comme la condition essentielle, et le clergé sera laissé en arrière;.... si, disons nous, on avait ainsi raisonné, le clergé serait en droit de protester énergiquement, et, jeté au milieu de la France, qui hait la déloyauté, son appel serait entendu.

Soit pourtant! Si la science, si beaucoup de science est la seule condition à laquelle le clergé puisse avoir sa part dans l'œuvre, à ses yeux si importante, de l'enseignement, quelle que soit l'iniquité des moyens par lesquels il lui faudra faire ses preuves, il les fera. Ainsi qu'on se tienne pour averti: une joie qu'on se promettait peut-être, un prétexte pour accuser le clergé de repousser la science, on ne l'aura pas. Le clergé, tout brisé qu'il est par les faits contemporains, se souvient qu'il porta, pendant des siècles, le sceptre de la science; il sent que nul autre corps n'est dans des conditions aussi favorables que lui pour le reprendre; et, la liberté venue, on verra s'il a oublié que son Dieu est le *Dieu des sciences.*

Mais voici bien autre chose: vous parlez, vous, de *capacité*; d'autres soutiennent qu'il faudrait parler d'*aptitude*.

Comme si l'éducation n'avait qu'un but: *apprendre*; comme si *gouverner* n'y était pour rien; comme si tout le monde ne savait pas que posséder la science et savoir la communiquer sont deux choses fort distinctes, vous en êtes toujours à des tours de force de mémoire, et vous croyez avoir donné toutes les garanties en exigeant

« qu'on ait cultivé à la fois les deux branches principa-
» les des connaissances humaines, et celle des mathéma-
» tiques en particulier, jusqu'à se rendre propre à l'école
» polytechnique; que de plus on ait acquis dans les let-
» tres un savoir étendu; qu'on soit très-versé dans la lit-
» térature ancienne et moderne; qu'enfin on ait passé
» trois ans » non point *avec succès*, mais tout simplement passé trois ans « dans un collége. »

D'autres soutiennent que l'éducation c'est le développement de tout l'homme, de ses facultés morales, au moins autant que de ses facultés intellectuelles; que, si la volonté est sous la dépendance de l'esprit, en ce sens que des lumières plus ou moins grandes peuvent inspirer des actes plus ou moins droits, plus ou moins élevés, l'esprit n'est pas moins sous la dépendance de la volonté, en ce sens qu'elle le dirige, le stimule, le contient pour l'étude, et que, la science une fois acquise, c'est la volonté, après tout, qui en est la dispensatrice. Et voici ce que, d'après ces principes, ils demandent de quiconque se présente pour élever la jeunesse. On fera cette œuvre avec amour; avec un amour vrai, car il ne s'agit pas de châtier, mais de réformer; avec un amour fort, car ces volontés d'enfans, capricieuses, bizarres, mutines, emportées, appellent les chocs, et se plaisent aux résistances; avec un amour constant, car le cœur de l'homme est caché, et un œil toujours ouvert seul en découvrira les secrets, car les jeunes cœurs en particulier sont faibles, et un instant suffit pour des chutes irréparables; avec un amour exclusif, autant que possible, car, pour une si grande œuvre, ce n'est pas trop de toute la puissance d'un cœur. On aura aussi de l'intelligence. On saura que le règne de l'ordre n'est pas

l'exclusion absolue de la liberté; que, si l'observation de la règle est évidemment, est toujours une chose fort désirable, ce n'est une chose significative et vraiment morale qu'autant que la volonté y a part; que, partant, ce principe : *la discipline avant tout*, bon pour un régiment, n'est merveilleux dans un collége qu'en raison de la place qu'il laisse à la spontanéité. On ne confondra pas l'étourderie avec le vice, une saillie avec un crime. Une piqûre que l'on aura reçue, dont on ferait bien peut-être de profiter d'abord; dont on ne doit, dans tous les cas, se souvenir, *instituteur* et père que l'on est, que pour donner à un enfant une leçon d'autant plus profonde qu'elle sera plus douce, on n'en fera pas un attentat contre l'ordre général; et pour une espièglerie on ne détournera pas de son cours une jeune existence; on ne plongera pas une mère dans les angoisses; on ne jettera pas de la honte sur toute une famille. Enfin, ne fût-on pas une encyclopédie vivante, un petit Pic, prêt à répondre sur tout, et sur quelques autres choses encore, si l'on joint aux deux grandes conditions précédentes, le dévouement et l'intelligence, si l'on joint la connaissance de ce qu'on se propose d'enseigner, on aura une véritable *aptitude*.

Ceux qui soutiennent cela ont-ils tort ? Vous pouvez dire : Oui; mais vous n'oseriez pas imposer à d'autres de le dire avec vous. Ils en appelleraient à l'histoire, à une foule d'hommes considérables, à beaucoup de familles, à vos propres écrits.

Et si entre les deux systèmes, celui de la *capacité* et celui de l'*aptitude*, les opinions étaient également partagées; si, mieux encore, les opinions les plus nombreuses, les plus graves, étaient pour l'*aptitude*, comment pourriez-

vous encore nous montrer vos grades comme un incomparable critérium, comme le salut de la patrie ?

IX.

L'éloquent rapporteur n'est pas fort en théologie : la *Gazette de France*, qui sait son gallicanisme, le lui a bien fait voir. Croira-t-on qu'un homme qui a été à la tête des affaires de la France a écrit, à quelques pages de distance seulement, ces deux passages ?

Page 36. « Ces maximes qui disent que le pouvoir spi-
» rituel est une chose, le pouvoir temporel une autre, que
» le pape ayant autorité en matière de religion, n'en a au-
» cune en matière de gouvernement, et qu'il ne peut dé-
» lier les citoyens d'un pays de leurs liens d'obéissance
» envers le souverain, c'est-à-dire envers les lois ». (remarquez ce curieux commentaire) ; « ces maximes sont
» l'honneur de l'Eglise française... Tenons-les pour sa-
» crées, pour invariables... Excluons certaines congréga-
» tions qui ne les professent pas. »

Page 40. « Désirons sincèrement concilier aux institu-
» tions nouvelles l'adhésion des ministres du sacerdoce.
» Qui ne voudrait voir ces anciens amis du régime passé
» réconciliés avec le régime présent, et se conduisant en-
» fin à l'exemple de cette sage et profonde Eglise romaine,
» qui, depuis les Césars jusqu'à Napoléon, n'a cessé de
» suivre le mouvement du temps; qui, sous les premiers,
» disait : Rendez à César ce qui est à César, et qui, sous

» le dernier, a quitté la capitale du monde chrétien pour
» venir à Paris sacrer le nouvel empereur, fils de la vic-
» toire! »

Or la grande différence entre les ultramontains et les gallicans consiste en ce que ceux-ci admettent des constitutions politiques invariables, fondamentales, et, en quelque sorte, sacrées, auxquelles, dans aucun cas, il n'est permis de déroger; tandis que les ultramontains, n'admettant ici-bas rien d'absolu, en dehors de ce qui a été révélé de Dieu, acceptent toutes les formes et toutes les évolutions sociales qui laissent l'Eglise à son œuvre, à la propagation des vérités générales et éternelles.

D'où il suit que M. Thiers dit, à la page 36 : « Forçons-
» les tous à être gallicans » ; et à la page 40 : « Désirons
» sincèrement qu'ils soient tous ultramontains. »

En vérité, cette question du gallicanisme porte malheur à nos grands hommes! On sait les étranges méprises de Mirabeau sur ce point, et la façon amère dont Maury lui fit voir qu'il est dangereux de parler de ce qu'on ne connait pas.

Vous vous souvenez de ce singe qui prenait le port d'Athènes pour un grand monsieur : « Certes, si je connais
» monsieur Pirée! » C'est l'histoire de beaucoup de gens qui parlent du gallicanisme.

Mais enfin soit! On a la liberté de la presse, qu'on en use, si l'on veut, à tort et à travers! Mais, quand on abuse de la liberté d'écrire, on devrait bien laisser à ceux qui en veulent la liberté de croire. Qu'un journal catholique, sérieux et instruit, convaincu que l'Eglise de France est en péril si elle abandonne les doctrines de Bossuet, nous prêche le gallicanisme, s'efforce de nous y rattacher,

nous tous chrétiens, c'est son droit, comme c'est le nôtre de lui demander fraternellement s'il est bien convaincu qu'on fait, depuis deux ans, la guerre à l'Eglise, uniquement parce que des catholiques se sont déclarés ultramontains; que les doctrines ultramontaines, dans les termes où elles se réduisent aujourd'hui, où le plus simple bon sens oblige à les réduire, sont plus opposées à l'esprit du temps que les doctrines des gallicans, de Bossuet, entre autres; que cet appel éternel à Bossuet n'est pas fort suspect de la part d'hommes, dont les uns, ceux qui le connaissent, le détestent cordialement, car ils sont les héritiers de cet esprit janséniste des parlemens, auquel l'illustre prélat a infligé des paroles si sévères; dont les autres, qui certainement ne l'ont pas lu, sont tout prêts, quand ils auront atteint leur but, à dire de Bossuet ce que Bossuet finit par dire lui-même du gallicanisme de 1682 : Qu'il aille se promener! *Abeat quò libuerit*! Qu'ainsi, entre nous chrétiens, nous cherchions à nous éclairer, cela se conçoit; mais que l'Etat, non pas même l'Etat, le premier venu qui s'arrogera l'honneur de parler en son nom, veuille nous forcer à être gallicans, comprenez-vous cette prétention?

La charte n'oblige à aucune religion. Si vous n'en avez pas, elle n'a rien à vous dire; si vous en avez une, quelle qu'elle soit, elle la respecte, et même la protége. Etes-vous athée? Cela vous regarde. Etes-vous juif? Soyez juif. Etes-vous protestant? C'est fort bien. Etes-vous catholique? — Non. — C'est votre droit; allez, monsieur, jouissez du soleil et de la fortune de la France! — Oui. — Halte-là! il faut voir. Vous êtes sans doute gallican, comme Bossuet? — Non, je suis ultramontain, comme

[illegible]

[illegible]

[illegible] On se souvient que cette école fut traduite et condamnée pour ses opinions devant les tribunaux d'alors.

Quand la révolution de juillet éclata, cette école fonda un journal où elle soutint l'ultramontanisme plus haut que jamais, et toujours au nom de la liberté. Non-seulement personne ne s'effaroucha, non-seulement personne ne crut voir le successeur du captif de Fontainebleau se lever derrière la France pour la saisir et l'enchaîner, mais les sympathies les plus honorables arrivèrent de toutes parts à ces catholiques ardents et généreux.

Ce n'est pas tout. Les esprits s'étaient faits graves. Ce cri de liberté, poussé par toutes les bouches, sur tous les

points du territoire à la fois, avait averti que l'heure des grandes, des véritables luttes intellectuelles était arrivée ; qu'à l'abri désormais de la crainte de l'intervention du pouvoir dans les discussions d'idées pour en patroner une, on pouvait être largement impartial envers toutes. Et alors on avait vu des hommes jusque-là étrangers, ou même hostiles au catholicisme, s'enfoncer avec calme dans son passé, remonter patiemment jusqu'aux sources, pour se dégager de toute appréciation intermédiaire entre les faits et nous, et, revenus de ces pérégrinations laborieuses, montrer à notre siècle étonné des merveilles de charité, de force et d'intelligence, là où nos anciens maîtres, injustes et peu instruits, ne nous avaient fait voir que de l'imbécillité, de l'astuce et de l'égoïsme.

Or, parmi les faits ainsi réhabilités par la science, aucun ne le fut avec plus d'éclat que le fait sur lequel on avait long-temps basé les accusations les plus violentes contre l'ultramontanisme ; nous voulons dire l'intervention des papes dans les affaires politiques du moyen-âge. On reconnut qu'en général cette intervention avait été la lutte de l'intelligence contre la barbarie, de l'ordre contre le cahos, du droit contre la force. Et cela est si vrai, et cela fut dit avec tant de chaleur, et par des hommes si désintéressés, que la masse des esprits allait dans ce sens.

Aussi nous éprîmes-nous sans façon du moyen-âge, de son art, de sa littérature, de ses noms propres même et de ses costumes ; aussi certains livres, tout parfumés de la piété, de la poésie de ces temps catholiques, eurent-ils un succès remarquable : tant on s'effrayait peu de l'ultramontanisme ! tant la perspicacité de la France savait faire la différence des temps avec les temps !

On en était là quand une question politique pendante depuis douze ans, et dont la solution intéresse au plus au point les catholiques, appelle naturellement dans la lice les évêques, chefs et pasteurs de l'Eglise. A leur suite y descendent des écrivains de toutes les classes, de toutes les opinions. Des livres se publient, la plupart graves, solides, convenables dans la forme; quelques-uns moins modérés et s'aventurant sur ce terrain des personnalités, où on les avait évidemment appelés, mais où il ne faut mettre le pied qu'avec une extrême réserve. Un jeune pair se fait une place qui manquait dans nos assemblées parlementaires, la place d'un grand orateur catholique. Enfin un journal religieux, rédigé par de jeunes laïques pleins de verve et de cœur, fait la guerre, au jour le jour, avec loyauté mais avec vigueur, et, percé à boulets rouges, ne se croit pas obligé de charger avec des feuilles de rose.

Ces évêques, ces écrivains, cet orateur, ce journal, réclament peut-être des priviléges? peut-être quelque pouvoir exorbitant? Non; ils réclament une liberté, une liberté promise, une liberté écrite, à côté de toutes les autres libertés, dans la charte.

N'importe! cela trouble quelques intérêts; cela surtout parait à certaines passions une occasion favorable, et une immense comédie commence.

D'un bout de la France à l'autre, on montre un hideux fantôme prêt à dévorer nos lumières et notre liberté: ce fantôme c'est l'ultramontanisme. On parle d'une puissance ennemie de la France, d'un *chef étranger*, plus redoutable cent fois que les quatre grandes royautés de l'Europe liguées contre nous : cette puissance colossale c'est le pape. On dénonce des traîtres, des ennemis publics, des hom-

mes abominables; et ce sont des citoyens qui ont cru à la constitution de leur pays, et qui réclament, non point par le glaive, mais par la parole, une liberté garantie par cette constitution ! ! !

Nous n'avons cessé, dans tout le cours de ce travail, de rendre justice à l'université; nous déclarons ici que nous n'entendons nullement faire retomber sur elle tout l'odieux de ces excès. Nous savons que, dans son sein, une foule d'hommes honorables en gémissent; nous espérons que tous ses membres un peu éclairés en ont honte. Mais nous avertissons les passions, qui se cachent derrière des choses respectables, qu'elles u ent là un jeu dangereux; que certaines audaces appellent des réactions implacables, non pas des réactions sanglantes, mais ces vengeances de l'esprit public, qui, en France, ne pardonna jamais à qui eut l'insolente prétention de le jeter en dehors du bon sens.

X.

Nous terminerons ici cette discussion de détail. Il était bon peut-être, pour prouver la surabondance de notre droit, d'examiner un à un quelques-uns des argumens du Rapport; nous ne saurions le faire pour tous sans devenir fastidieux. Mais nous allons trancher la question en nous attachant au principe fondamental qui supporte tout l'édifice. Si, comme nous l'espérons, nous parvenons à le ruiner, tout sera parfaitement terminé.

« L'Etat a ses doctrines, et il a le droit d'exiger que ces » doctrines soient enseignées à tous. »

Cette proposition n'est pas textuellement dans le Rapport, mais elle en est évidemment la substance. Ou M. Thiers a voulu dire cela, ou son travail n'a aucun sens.

Or ce principe, fort simple en apparence, est une contradiction si radicale, si audacieuse de tout notre droit public actuel, qu'il faudra s'étonner qu'il ait put être émis devant une chambre française, devant la chambre gardienne de nos libertés.

Il fallait définir l'Etat.

« Quand nous disons l'Etat, il faut, pour comprendre
» toute la grandeur de ce mot, se figurer l'Etat, non pas
» comme un despote qui commande au nom de son inté-
» rêt égoïste, mais la société elle-même commandant dans
» l'intérêt de tous; il faut se figurer l'Etat, non pas com-
» me un pouvoir dont on combat dans le moment les
» tendances politiques, ou une dynastie à laquelle on re-
» fuse ses affections: il faut voir dans l'Etat l'Etat lui-
» même, c'est-à-dire l'ensemble de tous les citoyens, non-
» seulement ceux qui sont, mais ceux qui ont été et qui
» seront, la nation, en un mot, avec son passé et son
» avenir, avec son génie, sa gloire, sa destinée. » (P. 9.)

Si M. Thiers avait voulu, nous n'aurions rien à dire de cette définition, je me trompe, nous aurions à la louer beaucoup. Supposez en effet que l'on veuille conclure à la liberté, ce grand besoin de toute société qui n'est pas une, cette définition est parfaite; elle a le rare bonheur de porter avec elle sa preuve. En nous montrant l'Etat comme un être un peu insaisissable, composé de *passé*, de *présent* et *d'avenir*, elle nous fait tout naturellement conclure que cet être vague, indéfini lui-même, ne peut rien dé-

finir, rien imposer, à plus forte raison, en fait de doctrines.

Il semble que M. Thiers a assisté ici à une sorte de combat entre l'inspiration de sa belle intelligence et les besoins de sa mauvaise situation. Rencontrant sur sa route cette grande chose, l'Etat, sa pensée, abandonnée à elle-même, a rapidement conçu une forme à la fois grandiose, indécise et mystérieuse, une forme vraie, par conséquent, puisque l'objet à définir est tout cela; et l'homme éloquent, l'artiste, si nous pouvons ainsi dire, a dû être satisfait. Mais cette définition n'allait pas au besoin de la cause: l'homme de parti a protesté; il y a eu lutte... Le goût a triomphé, l'intérêt a été vaincu, et la belle définition est restée. Mais, hélas! il a fallu reprendre les idées de l'homme de parti. On les a rajustées tant bien que mal; et, en voulant, en quelque sorte, mettre le despotisme dans les flancs d'une définition toute libérale, on a fait la chose du monde la plus monstrueuse qui se puisse concevoir. Qu'on en juge.

« L'Etat, ce n'est pas un despote commandant au nom » de son intérêt égoïste, mais la société elle-même com» mandant dans l'intérêt de tous. » D'où il suit que, lorsque la société ne commande pas, ou qu'elle commande si bas que personne ne l'entend, et qu'il y a un maître qui commande, au nom de son intérêt égoïste, par exemple, de *prendre pour base de l'enseignement la fidélité à la dynastie napoléonienne*, il n'y a pas d'Etat ?... Peut-être. Nous n'en savons rien.

« Il faut se figurer l'Etat, non pas comme un pouvoir » dont on combat dans le moment les tendances politiques, » ou une dynastie à laquelle on refuse ses affections. »

Ainsi les princes de la maison de Bourbon, avec leurs ministres et leur majorité dans les chambres des pairs et des députés, avaient beau se croire l'Etat, beaucoup de personnes leur refusant leur affection, il n'étaient point l'Etat. Où était donc l'Etat ?... Nous n'en savons rien. Peut-être dans l'*avenir* de la nation, dans la nation d'après 1830 ? Là encore rien de clair. M. Guizot, ministre d'Etat actuel, n'est pas plus l'Etat que M. Thiers, qui *combat ses tendances politiques* ; et si M. Guizot, qui a cependant pour lui le choix du roi, la majorité dans les deux chambres, des journaux répandus, la réputation du premier homme d'Etat de France ; si M. Guizot s'avisait un jour de se croire l'Etat, et, à ce titre, d'imposer sa parole comme infaillible, M. Thiers lui en ferait bien voir.

« Il faut voir dans l'Etat l'Etat lui-même, c'est-à-dire » l'ensemble de tous les citoyens, non-seulement ceux qui » sont, mais ceux qui ont été et qui seront, la nation, en » un mot, avec son passé et son avenir. » En sorte que l'Etat c'est la nation actuelle, plus tout son passé, plus tout son avenir ; les citoyens actuels, plus ceux qui ont été, plus ceux qui seront. Pour quelle part entrent le passé et l'avenir dans cette composition ? Nos cinquante dernières années valent-elles les quatorze siècles d'auparavant ?... A ce compte, deux des années de l'avenir pourraient bien valoir ces cinquante, qui seront du passé pour elles. La nation actuelle ne ferait pas les croisades ; la nation de 1808 n'eût pas laissé conclure le traité de 1840 ; la nation à venir nous anathématisera peut-être pour nous être battus à Rocroi et à Austerlitz. En sorte que ces trois choses, le passé, le présent, l'avenir, ou bien sont des inconnues d'où il n'y a pas moyen de dégager une réa-

lité saisissable, ou bien sont des réalités qui s'excluent, dont, partant, il n'est pas possible de composer une unité.

Si donc nous résumons tout ce qu'il y a de plus clair dans cette définition gâtée par le sophisme, nous trouverons ceci. Sous l'empire, il n'y avait pas d'Etat. Aujourd'hui l'Etat ce n'est pas le gouvernement, l'Etat c'est la nation ; et la nation c'est quelque chose d'impossible, quelque chose qui n'existe pas.

Nous ne nous étonnons pas qu'après cela M. Thiers, continuant sa phrase solennelle, s'écrie : « Certes, l'Etat » a bien le droit de vouloir quelque chose au sujet de » l'enfant qui vient de naître,... de vouloir qu'on en fasse » un citoyen plein de l'esprit de la constitution... Certes, » quiconque nierait cela nierait la patrie et ses droits ! » (P. 10.)

Nous venons de voir que c'est M. Thiers qui nie positivement la patrie, lui qui en fait quelque chose d'énigmatique, d'insaisissable. Pour nous, nous ferons acte de piété filiale en la dégageant de tous ces nuages, et en rétablissant les principes sur lesquels elle s'appuie.

Mgr. l'Evêque de Tulle, méthaphysicien profond, écrivain concis, va jeter d'éclatantes lumières sur une question que M. Thiers, le plus limpide des écrivains, le plus net des orateurs, n'a pu traiter, du mauvais point de vue qu'il a choisi, sans l'envelopper de ténèbres.

Il y a deux choses fort distinctes : la société et l'Etat. Non point qu'il n'y ait entre ces deux choses des rapports intimes et profonds, non point qu'elles ne se confondent quelquefois, mais parce que, sous beaucoup d'aspects, les différences sont absolues.

Ainsi on ne dit pas, par exemple, que la société gouver-

ne, qu'elle fait la guerre, quelle protége l'honneur, la propriété et la vie des citoyens. C'est l'Etat qui tient dans sa main les rênes, qui lève et fait mouvoir les armées, qui organise les tribunaux. On dira au contraire que la société souffre, qu'elle languit, ou bien qu'elle s'éclaire, qu'elle s'améliore, qu'elle marche ; et ces diverses affirmations présenteront un sens très-net à l'esprit, tandis que, appliquées à l'Etat, ou elles n'auraient aucun sens, ou elles signifieraient autre chose. Enfin la société c'est l'ensemble de tous les citoyens ; il est évident que l'Etat n'est pas cela.

Cette distinction une fois admise, nous disons que la société a des doctrines, que l'Etat n'en a pas.

Rien de plus incontestable que ce fait. Si l'Etat avait des doctrines, comme il a, par exemple, la direction, il les aurait appliquées comme il applique sa direction ; et de même qu'il n'a pas écrit : Chaque Français fait des lois, administre le pays, rend la justice, commande les armées de terre et de mer, il n'aurait pas écrit : « Chacun pro» fesse sa religion avec une égale liberté. Les Français » ont le droit de faire imprimer leurs opinions. » Il n'aurait pas surtout, ceci est décisif, substitué à une profession de foi : « La religion catholique est la religion de » l'Etat », la simple énonciation d'un fait : « La religion » catholique est la religion de la majorité des Français. »

Mais quelles sont les doctrines de la société? Sans nous livrer ici à une analyse qui nous entrainerait fort loin, constatons simplement un fait clair comme le soleil, et que supposent évidemment les articles de la charte, que nous venons de citer : c'est que, en France, il y a diversité de doctrines.

Une seule chose est commune, et cette chose est une négation. Ces cultes divers, ces croyances opposées se trouvant face à face, sur le même terrain, se sont dit : Ne nous opprimons pas ! C'est ce qu'on appelle la liberté. Là-dessus tout le monde est d'accord.

Le rôle et les droits de l'Etat sorti d'une telle convention sont tout tracés d'avance.

D'abord il faut qu'il vive : il est le gardien de la ociété. Qúe deviendrait-elle s'il périssait ? — « Que quiconque » donc s'attaque aux principes fondamentaux de l'Etat, » de sa vie, de sa force, subisse la vindicte des lois. » (*Observations* de Mgr l'Evêque de Tulle, p. 2.)

L'Etat ne peut protéger puissamment une société, à plus forte raison la conduire à de hautes destinées, qu'à la condition de disposer de moyens considérables. « A » l'Etat donc l'action pour son œuvre temporelle, action » forte, respectée de tous, vengée énergiquement des at- » teintes qui la menaceraient. ».

Mais être gouverné par l'Etat n'est-ce pas appartenir à l'Etat ? — A la rigueur, et dans un certain sens, cela peut se dire. « Qu'à l'Etat donc, si l'on veut, appartiennent » tous les citoyens, en ce sens qu'ils devront lui donner » ce qu'ils ont acquis de lumières, de dévouement, de » force. Que nul homme ne soit affranchi de ce beau ser- » vage qu'on appelle l'amour de la patrie, le respect des » lois ! »

Enfin veut-on absolument trouver des doctrines à l'Etat ? « Ces doctrines sociales et civiles comprendront sans » doute les devoirs généraux de l'homme et du ci- » toyen, le dogme de la dignité de la France, le droit » de chacun aux charges et aux honneurs, l'égalité

» de tous devant la loi. » Si c'est là ce que l'on veut, tout le monde y souscrira avec transport. « Si même » quelqu'un manquait à son devoir à l'endroit de ces » doctrines, qu'il soit puni, ce sera justice. »

Toutefois maintenons que c'est là une concession, et gardons bien qu'on ne l'exagère. Car « prétendre ri» goureusement que les doctrines appelées sociales et » civiles appartiennent à l'Etat exclusivement, c'est » faire injure à la nation, dont elles sont le patri» moine. L'Etat ne les aurait pas si la nation ne lui » en livrait la formule. Que l'Etat, expression diri» geante du vœu de la France, veille à ce que nulle » part on ne les outrage ; très-bien : sa tâche se » borne là. »

Voilà donc, poussés jusqu'à leur dernière limite, les droits de l'Etat : vivre, n'être pas gêné dans son action ; disposer, dans une certaine mesure, des citoyens ; à la rigueur, être gardien de certaines doctrines sociales et civiles, dont toutes les opinions, unanimes sur ces articles, lui livrent la formule.

C'est beaucoup, on le voit ; ce sont de tels priviléges que de célèbres publicistes ont soutenu que dans ces conditions se trouve la plus grande force imaginable d'un Etat. Après cela donc rien de plus. Si vous vous placez ailleurs que dans notre société actuelle ; si vous supposez un homme ou un sénat à qui la société ait permis, ou qui se soit arrogé le droit de dire : L'Etat, c'est moi ; qui se charge de penser et de vouloir pour tous ; chez qui, partant, la fameuse formule de Luther : *Sic volo, sic jubeo, sit pro ratione voluntas* ! soit la formule légale ; si, en un mot,

vous voulez du despotisme, dites-le, et nous vous verrons sur ce terrain.

Mais, en France, dans un pays de doctrines et de croyances séparées, après nos conventions, après notre charte, écoutez bien ce que l'Etat peut faire.

« Dans ce pays, l'Etat est forcé d'abdiquer toute » prétention de réaliser au dehors une doctrine de » préférence aux autres. Il ferait de la partialité à » l'instant même; il perdrait son caractère d'universa- » lisme. Je l'avoue, le rôle de l'Etat alors a moins » de grandeur. L'attitude négative qui lui est impo- » sée est sans poésie parce qu'elle est sans amour. » Qu'y ferions-nous? C'est une de ces situations qu'il » faut bien accepter: venu que l'on est dans des temps » et des lieux de transition, on est incompétent en » matière de doctrines, pour me servir d'une expres- » sion heureuse. Et pourtant, je l'avouerai volon- « tiers, un Etat remplissant loyalement sa tâche, » protégeant les croyances, n'en blessant aucune, a » des droits à la vive gratitude de toutes. Il mérite les » bénédictions de la Providence. Il sera récompensé, » un jour, de son respect consciencieux envers la vé- » rité, qui ne peut manquer de triompher sous un tel » régime social. »

Si nous ne nous trompons, la vérité apparaît à la clarté de ces principes élémentaires. Il y a deux choses : la société et l'Etat. La société, qui pense et qui marche; l'Etat, qui veille à ce que la société pense et marche à l'aise. La société, qui est divisée sur le fait des doctrines; l'Etat, qui, se devant à tous, s'est loyalement déclaré incompétent sur les doctrines. La so-

ciété, qui, en fait de doctrines, n'a qu'un vœu commun, le seul qui se conçoive dans son état de morcellement : la liberté; l'Etat, qui, sur ce même fait, n'a qu'un devoir, le seul qui se conçoive dans son incompétence : la protection de la liberté. La société, en qui toutes les croyances s'accordent à reconnaître la loi de la liberté, non-seulement comme une loi de fait, mais comme une loi nécessaire, comme la seule loi possible de leur existence et de leur développement; l'Etat, que toutes les croyances ont un égal intérêt à maintenir dans une grande force, à servir de tous leurs moyens, et à qui elles ont un égal intérêt à ne demander qu'une seule chose : l'impartialité.

Avons-nous bien compris notre époque? Sont-ce bien là nos données sociales actuelles?

Si nous nous trompons, nous prions qu'on nous le dise; nous conjurons qu'on nous éclaire.

Si nous ne nous trompons pas, nous conjurons qu'on nous explique cette fin de non-recevoir qu'on nous oppose éternellement, à nous qui demandons la liberté : « La société ne veut pas être confisquée » dans *sa pensée*, et l'Etat ne veut pas se dessaisir de » *son droit*. »

XI.

Il nous reste un dernier argument à présenter aux amis de la liberté qui auraient cru devoir accorder leur admiration au Rapport de M. Thiers.

Cet argument c'est le Rapport lui-même, mais tout nu, dépouillé des accessoires, réduit aux seuls principes.

Qu'un despotisme quelconque veuille imposer à la France le monopole d'enseignement le plus grossier, le plus révoltant, il n'aura pas à se mettre en frais d'éloquence nouvelle; il prendra l'œuvre de M. Thiers, et parlera ainsi :

« L'article 69 de la charte, pris dans son sens le » plus simple, le plus clair, veut dire : Il faut orga- » niser l'enseignement d'après le principe de la liberté » d'enseignement. » Si vous trouvez que parler de *liberté* ce n'est pas sans doute exclure l'*organisation*, mais que cependant l'article 69 parle de liberté et non point d'organisation, on aura l'air de se fâcher, et l'on ajoutera : « Nous n'entrerions dans une discussion » sur son sens véritable que si les partis, dans leurs » vues particulières, voulaient faire dire à la charte » autre chose que ce qu'elle dit et a voulu dire. » (P. 7).

« L'enfant, poursuivra-t-on, appartient à deux au- » torités à la fois : le père et l'Etat. Le père a le » droit de le faire élever », non pas suivant ses opi-

nions et ses croyances, « mais suivant ses penchans
» divers, doucement ou sévèrement, et seulement dans
» des établissemens publics régulièrement constitués.
» L'Etat à le droit de faire élever cet enfant d'une ma-
» nière conforme à la constitution du pays (p. 9),
» d'empêcher qu'aucun père n'en fasse un citoyen d'un
» autre temps. » (P. 13.)

En entendant vanter la *constitution du pays* et repousser ce qui est d'*un autre temps*, vous penserez peut-être qu'il ne va plus être question de ce qui est au-delà de 89 ; vous vous rappellerez les principes proclamés à cette époque ; vous vous rassurerez enfin en songeant à ces maximes fondamentales de notre droit nouveau : « Chacun professe sa religion, chacun
» publie ses opinions avec une égale liberté ? »

Vain espoir! on fouillera dans l'histoire du passé. On vous prouvera, comme si vous en doutiez, que le monopole existait dans ces temps là ; et, dans l'ardeur que l'on mettra à chercher des armes pour le despotisme, on ira jusqu'à citer des faits d'où il résulte que c'étaient les moines qui réclamaient la liberté, et les laïques qui ne voulaient pas la donner. (Pages 14 et 15.)

De tout ce que fit la révolution pour la liberté, l'on ne dira pas un mot. (P. 16.)

En revanche on ne dissimulera pas son admiration pour le projet monstrueux de Robespierre ; projet qui a du reste l'avantage d'être de *notre temps*, car c'est celui que l'empereur Nicolas applique à la malheureuse Pologne ; et l'on s'écriera, à ce props : « Gardons-

» nous de calomnier cette prétention de l'Etat! » (P. 12.)

On aura hâte d'arriver à l'Empire. Là on se prélassera. Il sera bien question de charte, de liberté, de droits! Le génie de l'empereur, sa prodigieuse activité, par-dessus tout la persévérance et le bonheur avec lesquels il vint à bout d'organiser un système d'enseignement qui mettait toute la jeunesse sous sa main, voilà ce que l'on exaltera. (De la p. 17 à la p. 21.)

On se moquera en passant de cette pauvre Restauration, qui non-seulement ne comprit pas la grande création de Napoléon, mais qui, dans la passion qui l'aveuglait, osa s'écrier : L'éducation a besoin de reprendre une tendance plus libérale! (Pages 21 et 50.)

Après cette longue excursion *hors de notre temps* et de *notre constitution*, on vous dira, le plus tranquillement du monde, que l'éducation doit être donnée par un corps spécial appartenant à l'Etat Cela pouvant paraître un peu fort, on détournera bien vite l'attention en faisant remarquer la merveilleuse organisation de ce corps, en donnant beaucoup d'éloges, des éloges mérités du reste, à sa science et à sa probité. Puis on statuera que personne ne pourra enseigner sans avoir été, lui-même, 1° enseigné par ce corps, 2° examiné et approuvé par ce corps, 3° soumis, jusque dans les détails les plus minutieux de son enseignement, à la surveillance et à la toute-puissante autorité de ce corps. (De la p. 39 à la p. 75.)

On égaiera un peu la chose par cette facétie : « C'est assurément la liberté pure et simple. » (P. 39.)

Si vous croyez que les constitutions sont un leurre; que tous ces pactes jurés, ce sont de grandes représentations pour amuser le pays; si du reste vous n'aviez placé aucun intérêt précieux sous la sauvegarde de ces constitutions, vous applaudirez, dans votre scepticisme et votre indifférence, à un rôle si audacieusement joué. Vous ferez même avec cela de la philosophie; vous vous direz que c'est toujours la même chose : l'habilcté et la force se moquant du droit et de la bonne foi; « que le monde a beau marcher, » marcher vite, marcher brusquement, proclamer, » avec grand bruit, qu'il est changé !... qu'il change » au fond bien moins qu'il ne croit, et qu'il est ra- » mené souvent par la permanence des passions hu- » maines à donner les mêmes spectacles. » (P. 16.)

Mais si vous avez au cœur quelque saint amour; si vous vous êtes passionné pour une idée, et si cette idée est noble; si elle a versé l'innocence sur votre berceau, la sérénité et l'espérance sur la couche où s'endormit votre aïeul; si, dans la maturité de votre âge, aux clartés de votre raison plus sévère, à la suite de longs travaux, dans le feu des combats de la vie, dans l'épreuve des douleurs, vous avez senti votre amour s'accroître; si, dans le ravissement de vos convictions, vous avez rêvé des jours de bonheur pour le monde, des jours où, votre idée étant acceptée par tous les cœurs, l'humanité tout entière s'en ira avec allégresse dans sa voie véritable :.... dites, qu'éprouverez-vous, en entendant proclamer un droit de l'Etat, qui peut-être va vous ravir la liberté de transmettre à vos enfans votre plus riche trésor, votre foi ?

Sans doute, dans votre loyauté, vous vous récrierez d'abord; vous en appellerez à d'imposantes promesses, à des promesses garanties par des sermens que le monde a entendus. Vous direz que ce que l'on veut organiser existait autrefois, mais que les révolutions sont venues, qu'il y a eu des flots de sang versés pour tuer ce despotisme des Etats. Vous direz que, puisque le monopole était debout quand on écrivit la charte, si on avait voulu le maintenir, un peuple, le plus franc des peuples, aurait dit : Le monopole sera maintenu; que si on avait voulu le fortifier, on aurait dit : Il sera fortifié; que si on avait voulu seulement le modifier, on aurait dit : Il sera modifié; mais qu'on ne parla point ainsi; que la France victorieuse regarda ce monopole en face, et lui dit : Tu n'as plus que quelques heures à vivre : demain, la liberté! Ainsi vous en appellerez à *cette réaction* d'éclatante mémoire de tout votre pays contre le monopole; vous en appellerez à cette charte tant jurée et si justement bénie... Et l'on vous répondra en se moquant de vous, de votre pays, de la charte : « Vous » attaquez le monopole de l'Etat ?... Allez, cette attaque » aujourd'hui est la plus singulière et, on peut le dire, » la plus étrange des réactions, quand on songe que » c'est en 1844 qu'on examine et qu'on discute cette » grave matière. » (P. 50.)

Impuissant en face de la force, peut-être essaierez-vous de vous résigner; peut-être attendrez-vous de l'intelligence de ceux aux mains de qui est confié le monopole, qu'ils apprécient vos doctrines, qui sont d'ailleurs celles de la patrie, qui furent celles de leurs mères; peut-être attendrez-vous du moins de leur délicatesse,

qu'ils les respectent, puisque, parmi leurs auditeurs, il y en a beaucoup qui les aiment ces doctrines, et qui, si cela eût été permis, seraient venus les apprendre de vous. Hélas! vous ne tarderez pas à vous convaincre que l'intelligence et la délicatesse ne sauraient lutter contre la force des choses; que si ces hommes ont, de leur côté, des doctrines, ils obéiront infailliblement à ce besoin de toute âme qui a une conviction, ils enseigneront ce qu'ils croient;... et vous ne pourrez pas retenir ce cri: Notre foi est en danger!

Alors, avec des hommes graves, éclairés, vénérables, dont quelques-uns en cheveux blancs, déjà penchés sur leur tombeau, attestent le ciel qu'ils parlent sans passion, seulement pour obéir au plus impérieux de leur devoirs, vous serez obligé de quitter la pacifique région des principes pour descendre sur un terrain brûlant où vous rencontrerez, à chaque pas, des faits contemporains, des intérêts et des hommes vivans.

Du reste on vous aura provoqué aux personnalités en vous disant que vous réclamez à tort, que vos doctrines sont enseignées partout, qu'elles sont enseignées mieux que vous n'avez su le faire vous-même (p. 59); que, bien plus, c'est pour elles seules, que c'est à leur profit (p. 75) que le monopole a été établi. On ne se sera pas arrêté là, on aura donné a entendre des indignités: « Que vous manqueriez de franchise (p. 80);
» que vous pousseriez les enfans à la délation; que
» vous ne sauriez pas maintenir la règle inflexible en-
» tre les riches et les pauvres, les grands et lès pe-
» tits ». (P. 58.) On aura supposé qu'incapable sans

doute « de *captiver* des enfans toujours sensibles à la » parole, de les entraîner tous ensemble, vous » vous mettriez à les *contraindre* individuellement.» (P. 59.)

Ici votre émotion ne se contiendra plus; vous éclaterez en plaintes et en reproches. Vous irez plus loin encore. Votre foi menacée, ces grandes promesses foulées aux pieds, ces injures données pour toute réponse à la réclamation de vos droits amoncelleront dans votre cœur des flots d'indignation; et, si vous êtes une de ces natures ardentes qui ne veulent pas enchaîner un légitime courroux, votre parole s'échappera frémissante et amère... On affectera un grand calme. Vous aviez reçu du pouvoir quelques preuves de bon vouloir, et vous l'en aviez remercié; votre reconnaissance s'était même exprimée si haut qu'elle vous avait fait accuser par des hommes dont l'estime vous était chère. On oubliera votre reconnaissance et ce qu'elle vous a coûté, et on rappellera avec éclat les dons du pouvoir, pour faire planer sur vous des soupçons d'ingratitude et de turbulence. (Pages 86 et 87.) Alors, comme si on ne pouvait plus contenir son étonnement, sa stupeur, on se permettra les gémissemens de l'impartialité, de la modération, de la justice méconnues: « Ils ont crié à la » tyrannie! Ils ont déversé sur une grande institution » du sein de laquelle est sortie presque toute la Fran- » ce, ils ont déversé l'injure et la diffamation! Des » hommes respectables, voués modestement à la plus » ingrate des professions, celle de l'enseignement, ont » été accusés d'impiété et d'immoralité! » (P. 88.)

Mais peut-être vos idées auront pris un autre cours.

[illegible]

[illegible] vous avez [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] ne vous [illegible] [illegible] aussi nombreux [illegible] [illegible] avec les [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible] institutions [illegible] [illegible] la commune [illegible] vous trouvez cette [illegible] [illegible] la famille, comme [illegible] [illegible] du régiment. L'État [illegible] une action suffisante par [illegible] par les traitemens; il [illegible] par les sermens. Cela étant, choisissez [illegible] nous allons discuter les titres respectifs [illegible] à la direction suprême, ou bien [illegible] également entre eux.

[illegible], vous pouvez répondre cela! Mais, non. Vous [illegible] à la constitution de votre pays; vous vous en [illegible] à votre première demande, à la liberté... Il [illegible] que vous avez fait preuve de modération,

de loyauté, de patriotisme... Ah! vraiment, vous n'êtes que des hommes de scandale! Ecoutez :

Quoi ! vous faites du bruit! Vous vous permettez « une sorte de clameurs » vous! Etre surveillés, être jugés par notre corps spécial, vous appelez cela une tyrannie intolérable! « Vous ne vous bornez pas à cela; » vous vous plaignez de ce que les grades, qui don- » nent droit à enseigner, vous soient conférés par lui ! » C'est vous faire dépendre de rivaux! dites-vous (P. 40.) » Vous trouvez que c'est là constituer la servitude, et » non la liberté d'enseignement ! (P. 42.) Quoi! *tout* » le monde, *tous* (1) ceux qui veulent être avocats, » médecins, instituteurs, acceptent tous les jours le » jugement des fonctionnaires que nous avons chargés » de représenter l'Etat, et vous, vous ne voulez pas » pour juges de votre science, de votre aptitude, ceux » que *tout* le monde accepte ! (P. 43.) Ah! vous vou- » driez être une classe d'hommes pour lesquels il fau- » drait d'autres lois et d'autres autorités que pour la » généralité des citoyens! (P. 43.) Ah! vous exigeriez » qu'on vous donnât le soin de vous inspecter vous- » mêmes », absolument comme le fait notre corps spécial, qui, étant l'Etat (cela est si évident !), n'a pas,

---

(1) *Tout le monde, tous,* licence oratoire. L'*Univers* du 1er mars, qui n'en était qu'à sa cinquième ou sixième liste des pétitions en faveur de la liberté d'enseignement, enregistrait déjà 29,000 signatures, et il ajoutait : « Nous défions qu'on nous montre aucune pétition, faite pour quelque objet que ce soit, qui ait rassemblé jusqu'à ce jour une aussi grande quantité de personnes notables, d'électeurs, de membres de conseils électifs, et même de fonctionnaires publics. »

lui, « de garanties à donner (p. 44), et prétend avec
» raison, lui, former une classe d'hommes pour lesquels
» il faut d'autres lois et d'autres autorités que pour la
» généralité des citoyens! Cela est inadmissible, di-
» sons le mot, intolérable! » (P. 43.) Allez, nous vous connaissons! « Une fois les fortes études rui-
» nées, le niveau général des connaissances abaissé,
» tous vos concurrens tombés pêle-mêle dans l'ardeur
» d'une lutte fatale, vous poursuivriez à l'aise votre
» but séculaire! » (P. 56).

Et, tous les esprits étant emportés par cette tempête de colère à cent lieues du point de départ, de ces termes si clairs, si loyaux, dans lesquels vous aviez posé la question, on en reviendra, malgré vos protestations mille fois renouvelées, à supposer que vous réclamez des priviléges. Grâce à cette ruse oratoire, arrivera tout naturellement une péroraison à grand effet; car dès-lors on peut faire sonner quelques phrases libérales.

On se drapera donc dans son calme de philosophe, dans sa magnanimité de vainqueur, et l'on vous dira : « Si,
» comme tous les citoyens, sous les mêmes lois, vous
» voulez concourir à l'éducation, rien de plus juste,
» mais comme individus, à égalité de conditions, et pas
» autrement. » (P. 90.) Enfin, comme vous avez certainement attaqué la raison en réclamant le droit commun dans la liberté, et en refusant celui qu'on vous offrait, le droit commun dans la servitude, on vous jettera l'étrange adieu que voici : Vous avez pu faire de fort grandes et de fort dignes choses autrefois; sachez qu'aujourd'hui « vous ne triompherez pas de la raison calme, respectueuse, mais inflexible! » (P. 91.)

§ III.

CE QUE VEULENT LES CATHOLIQUES.

Remarquez que nous ne disons pas : *Ce que veut le clergé.*

Beaucoup de gens seraient bien aises de rétrécir la question, de l'envenimer peut-être au moyen de cette substitution. M. Thiers lui-même a eu le malheur, ainsi qne nous l'avons fait remarquer, de succomber à la tentation de cette petite supercherie. La vérité est que le clergé n'est pas seul intéressé ici, et qu'il a tous les catholiques avec lui.

Oui, il s'agit ici des catholiques, c'est-à-dire de cette foule d'hommes, prêtres et laïques, fonctionnaires et industriels, nobles et bourgeois, artisans et cultivateurs, républicains, légitimistes, conservateurs, qui croient en Jésus-Christ et en son Eglise. On n'a donc pas a faire à une secte obscure, imperceptible, insaisissable. Il est encore moins question d'une caste de parias.

Les catholiques entendent par la liherté d'enseignement un ordre de choses d'après lequel, sans rien renverser, en donnant d'ailleurs à qui de droit toutes les garanties raisonnables, ils pourront faire élever leurs enfans par des maitres et d'après les méthodes de leur choix, et

voir, pour leurs fils ainsi élevés, s'ouvrir, comme pour les autres, toutes les carrières.

Dans quelque temps, très-prochainement, nous l'espérons, quand les passions se seront calmées, on ne voudra pas croire à tout ce que nous avons vu, à tout ce que nous avons entendu à ce propos. Qu'on s'arrache un peu à la fascination actuelle; que, loin de ce bruit, de ces tempêtes, on se recueille dans les hauteurs sereines d'une intelligence calme, et qu'on dise si, trois choses étant données: le catholicisme, invariable et inflexible dans ses dogmes, ce sur quoi personne n'a rien à voir; l'université, unique et absolue dispensatrice de l'enseignement, ne pouvant pas être exclusivement catholique, ce qui serait contraire à la constitution générale de la France; la charte ayant promis la liberté d'enseignement, ce qui est l'unique moyen de conciliation: ces trois choses étant données, qu'on dise s'il se peut concevoir rien de plus naturel, de plus légitime, de plus loyal que ce qu'ont fait les catholiques, leurs évêques en tête.

Ou la charte est un misérable chiffon barbouillé de quelques lignes sans valeur, ou ces réclamations des catholiques devaient éclater nécessairement.

Appelons-en encore à nos évêques pour expliquer la constitution française à ceux qui nous accusent tant de la détester, de n'en pas vouloir.

« L'université doit être considérée subjectivement, objectivement, c'est-à-dire dans la pensée personnelle des membres qui la composent et dans l'enseignement officiel que la loi leur prescrit.

» L'empereur put décréter que l'enseignement n'aurait rien que de conforme à la foi: c'était affaire de

» police écrite. Il ne put pas s'assurer que la pensée per-
» sonnelle des maîtres serait orthodoxe. La liberté d'o-
» pinion et de conscience, quoique gênée par lui, et le
» milieu d'où sortaient les hommes qu'il employa du-
» rent être une double cause de dissonnances. Le fait et
» le droit se heurtèrent.

» Les choses allèrent comme elles purent sous l'em-
» pire. La restauration vint, qui eut plus de peine en-
» core à mettre de la sincérité et de l'accord entre des
» élémens hétérogènes. La liberté de penser croissait;
» les systèmes arrivaient en foule. On voulut procurer au
» dehors un enseignement catholique. Ce fut œuvre ti-
» raillée, pleine de contradictions.

» La révolution de 1830 a éclaté. L'université doit,
» en cette ère nouvelle, se composer de plus de contra-
» dictions que jamais. Restée objectivement ce que l'em-
» pereur la fit, c'est-à-dire obligée de prendre pour base
» exclusive l'enseignement catholique, je ne m'étonne
» pas qu'au point de vue subjectif elle échappe de plus
» en plus à l'autorité de la foi. En effet le nouveau droit
» public de la France consacre largement la liberté
» des opinions.

» L'université est nécessairement ce qu'est la so-
» ciété dans laquelle elle se recrute : elle est image
» et non type; elle résulte des faits intellectuels; elle
» les propage et ne les règle pas.

» Je conçois tout ce que de prime-abord les juge-
» mens portées sur l'université ont de pénible pour
» ceux de ses membres qui demeurent respectueux
» devant la foi. S'ils y réfléchissent un peu, ils ver-
» ront que cela ne les atteint pas. Considérée subjec-

» tivement, l'université mérite tous les éloges et tous
» les blâmes, puisque, comme telle, elle a des hom-
» mes profondément religieux et d'autres qui ne le
» sont pas. Ce qui est dans l'université l'objet inévi-
» table de la censure, c'est le désaccord forcé entre
» son subjectivisme et son objectivité officielle.

» Or cette dissonnance est un fait malheureux im-
» putable seulement à l'état de la société. » (*Observations* de Mgr. l'Evêque de Tulle.)

Et pourtant écoutez ces cris, ces menaces, ces accusations; entendez parler de conspirations redoutables, de complots hideux, d'une secte épouvantable buvant du sang, se rassasiant de pleurs, cherchant à embrasser le monde pour l'étouffer, ou pour le jeter souillé et flétri à ses pieds......

Heureusement Dieu est là, et, s'il permet aux passions de déchaîner les tempêtes, il a déclaré la vérité et le droit puissances dernières et souveraines.

Nous ne voulons point avoir affaire à ces adversaires passionnés. D'abord la chose n'est pas nécessaire. Si, d'après Pascal, les moines ne sont pas des raisons, les romans encore moins, sans doute. Nous pensons que ceux qui les lisent savent cela; s'ils ne le savent pas, nous aurions trop de choses à leur apprendre pour les élever au degré d'intelligence où l'on est capable d'une discussion sérieuse. Ceux qui les écrivent nous inquiètent davantage. Nous aurions beaucoup de choses à leur dire, précisément parce que nous n'aurions rien à leur apprendre; parce qu'ils voient mieux que nous le fond de tout cela. On ne vend pas impunément un beau talent à une intrigue. Si tous les

abus sont punis, celui-là doit, plus que d'autres, avoir son châtiment. La conscience implacable peut avoir déjà bien fatigué une vie, lorsque éclatent les vengeances solennelles de l'opinion.

Quant à ceux qui mettent la philosophie en diatribes, et l'histoire en dithyrambes, nous les avertissons de deux choses : la première, c'est que, pour les seuls auditeurs dont ils ambitionnent sans doute le suffrage, pour ceux qui ne se contentent pas de négations, pour ceux qui ne viennent pas là, supposition douloureuse, chercher des argumens contre certaines affirmations qui les gênent, ces leçons à effet ne durent pas au-delà du moment où, revenus dans leur province, au sein des réalités de la vie, ces jeunes hommes, droits et honnêtes, se trouvent journellement en face d'un bon prêtre, faisant tout simplement son devoir, d'un père austèrement probe, d'une mère et de sœurs vraiment chrétiennes. La seconde, c'est qu'il vient un âge où, quand il reporte ses souvenirs vers le passé, l'homme fait une très-grande différence entre ceux qui bercèrent sa jeunesse de rêves pompeux et ceux qui, avant tout, lui parlèrent de devoirs. La philosophie humanitaire est fort bonne sans doute, et il faut bien croire à une philosophie humanitaire, à moins d'admettre que l'humanité poursuit sa route en dehors de toute loi générale, de toute direction suprême, ce qui serait une absurdité et une impiété. Mais, quand on se souviendra d'une philosophie qui n'a point fixé vos idées sur Dieu, et moins encore fixé votre amour en lui; qui n'a donné à votre cœur ni force contre les séductions de la vie, ni remèdes pour ses désenchantemens; qui, dans la longue monotonie de l'existence humaine, vous livre

impuissant, désarmé, à cette grande misère qui fait le fond de toutes nos natures, à cette avidité, à cette bassesse, à cette trivialité des instincts privés, sera-t-on bien tenté de prendre cette philosophie pour la loi sous laquelle la perfection humaine doit atteindre sa dernière limite? Que si, tout à côté de soi, on a le bonheur de voir des âmes simples qui trouvent, dans un enseignement élevé, sans doute, mais accessible à tous, des solutions faciles pour toutes les difficultés de la vie, des consolations pour tous ses maux, du courage pour tous ses devoirs, de la sérénité pour tous ses jours, sachez qu'à ce spectacle les cœurs sincères n'hésiteront pas, et que, n'eussent-ils pas oublié tant de belles phrases, le grandiose, le théâtral de la forme, n'y feront plus rien pour décider la question de la véritable philosophie humanitaire.

Restent les hommes calmes, désintéressés, les hommes de bon sens et de pratique, les hommes droits, qui peuvent avoir des préjugés, mais qui veulent la justice. Nous les supplions de peser les raisons sur lesquelles on s'appuie pour refuser aux catholiques la liberté.

La charte est-elle contre nous? Vous l'avez vu.

Les argumens de M. Thiers sont-ils péremptoires? Vous le savez.

— Mais nous sommes ennemis de la constitution du pays. — Si cette constitution se compose de toutes les taquineries des anciennes universités contre les corporations religieuses, des arrêts des parlemens, des édits de Louis XIV et de Louis XV, des décrets de Napoléon, cela est vrai, nous sommes ses ennemis; mais flétrissez la mémoire de ceux qui ont aboli royauté, parlemens et uni-

versités, et traînez aux gémonies, avec nous, ceux qui ont glorifié 89 et 1830 ! Si cette constitution est la charte, nous demandons qui la renie, qui la déchire, qui l'insulte, vous qui employez de misérables subterfuges pour nous refuser ce qu'elle a promis, ou nous qui, pendant quinze ans, avons vécu d'espérance, sur une seule ligne de la charte; nous qui, votre déni de justice dût-il durer quinze et trente ans encore, vous promettons, avec cette seule ligne, de fatiguer vos veilles, de tourmenter votre sommeil.

Ah ! le triste spectacle que vous donnez à ce siècle !

Le catholicisme se meurt, dites-vous, et vous voulez le remplacer par une religion nouvelle, et cette religion c'est la révolution. Eh bien ! même avant d'examiner ces dires étranges, nous vous déclarons que vous ne ferez rien, parce que vous n'avez pas la foi. Ecoutez comment un culte s'établit, comment il triomphe, comment il ne meurt pas.

Nous étions nés, nous vieux chrétiens, à la parole des douze envoyés de Jésus-Christ. Le monde nous regarda d'abord avec dédain; mais bientôt ses cris sauvages donnèrent le signal de la plus épouvantable guerre qui se soit faite contre une idée. Au lieu de nous troubler nous crûmes, au lieu de reculer nous mourûmes. Cela dura trois cents ans. Tout-à-coup le monde, qui avait cru nous tuer, sentit que la mort était dans son sein, et il nous demanda, tout effrayé, de le sauver. Ce que nous déployâmes alors d'activité et d'énergie, tout l'univers le sait.

De longs siècles avaient passé mêlés de prospérités et de malheurs, de combats et de gloire, quand éclata con-

tre nous une guerre nouvelle, inouïe dans les fastes de l'histoire. Pendant quatre-vingts ans, un sarcasme amer et sanglant s'attacha à nos pas. La calomnie s'abattit sur nous; on oublia tous nos bienfaits; on ne voulut voir que nos fautes; on les exagéra, on en inventa. Alors on nous ajourna à vingt ans; on dit : Il suffira d'un souffle pour les balayer du sol! Ce fut une tempête qui vint. Eh bien! nous nous redressâmes sous ses coups; notre voix se fit entendre au milieu de l'orage; et, à la lueur des éclairs, on put voir nos vieillards, comme autrefois ces vieux sénateurs de Rome, attendre le trépas d'un front serein et fier. Et, tandis qu'un grand nombre, plutôt que d'apostasier, abandonnaient la patrie, les flots, teints du sang de ceux qui étaient restés, allèrent sur tous les rivages mêler aux récits des confesseurs le témoignage des martyrs, et apprendre une fois de plus au monde que, quand on croit, on meurt, et l'on ne renie pas.

Mais vous, vous aviez proclamé la liberté; vous déclariez vouloir, au prix de vos trésors, au prix de votre sang, lui soumettre le monde. Qu'elle règne, disiez-vous, et l'âge d'or refleurira pour tous!

Vous sembliez craindre surtout un obstacle, l'opposition des catholiques.

Eh bien! nous sommes venus ; nous vous avons dit : Nous acceptons la liberté... Et, au lieu de courir au devant de nous, d'annoncer à l'univers que vous nous aviez conquis, vous avez eu peur!... Oui, vous avez eu peur! Vous vous êtes regardés comme des hommes surpris, consternés. Et, à l'heure présente, tandis que vous allez frapper à la porte de tous les vieux arsenaux du des-

potisme, c'est nous qui campons où vous aviez fixé vos tentes, et ce drapeau pour lequel vous vouliez mourir, c'est nous qui le portons...... Non, vous n'avez pas la foi, et, comme la foi seule édifie, vous ne laisserez rien après vous dans le monde.

Au reste, en acceptant la liberté, les catholiques demandent à s'expliquer, pour obéir à leur conscience d'abord, et ensuite pour désarmer, à force de loyauté, les plus mauvais vouloirs. Si, après leurs explications franches, ils sont soupçonnés encore de n'aimer pas bien, de n'aimer pas assez la liberté, ils permettent à qui l'aimera mieux et plus qu'eux de leur jeter la première pierre.

Ils commencent par déclarer qu'ils ne sont pas de l'école de ceux qui voient dans la révolution de 89 la religion future du monde. Ils avouent même, en toute simplicité, ne rien comprendre à cela.

La révolution est un gigantesque mouvement de l'humanité, sous ce rapport elle appelle nos méditations; elle a déclaré la guerre à nos dogmes, sous ce rapport nous l'avons combattue; elle a commis d'énormes crimes, sous ce rapport elle ne nous inspirerait que de l'horreur si le souvenir du sang qu'elle donna de ses propres veines n'éveillait pas dans notre cœur un sentiment plus doux, la pitié; pour nous, en particulier, elle s'est montrée implacable : elle ne s'est pas contentée de nous tuer, elle a voulu nous flétrir, sous ce rapport nous n'avons qu'à lui pardonner; elle s'est trouvée en face d'immenses périls, et, menacée par les ennemis du dedans, par les ennemis du dehors, atteinte elle-même au cœur d'un mal affreux, toute couverte de son propre sang, elle n'a

ni douté, ni désespéré : son souffle a fait sortir des guerriers du sol, son souffle a fait des héros, sous ce rapport nous l'admirons ; enfin des idées saintes germaient dans les âmes où le christianisme les avait déposées dès le commencement, la révolution les fit entrer dans la vie publique, passionna les masses pour elles, et mit le monde dans la nécessité d'en faire désormais sa loi, sous ce rapport nous reconnaissons qu'elle a fait l'œuvre providentielle, comme ces tempêtes qui purifient l'air, assainissent l'Océan et portent aux déserts les germes qui doivent féconder les fleurs.

Mais en tout cela où trouver les caractères d'une religion ? Où est le Dieu ? où est le culte ? où est le sacerdoce ? On voit que nous parlons sérieusement. Quelque profonde que soit une erreur, le ciel nous garde, quand un homme l'a prise pour une vérité, quand surtout, dans les plus saintes retraites de son âme, il en a fait hommage à Dieu, s'en sert pour l'aimer, pour parler de lui avec enthousiasme, le ciel nous garde d'aucune formule insultante et railleuse ! Nous prenons donc cette idée dans ce qu'elle peut avoir de grave pour quelques consciences. Si nous n'avions à répondre qu'à ces adversaires sans conviction qui, dans leur haine obstinée contre tout ce qui est catholique, ramassent toutes sortes d'idées, même celles qu'ils combattent à outrance dans d'autres circonstances, et prétendent s'en servir pour nous écraser ; si nous n'avions à répondre qu'à ceux-là, nous n'en finirions pas sitôt avec la prétendue religion de 93 ; tout le monde voit combien nous lui faisons grâce.

Les catholiques ajoutent : La vérité et la liberté ne sont pas au même rang dans notre cœur ; et celui-là seul en se-

rait surpris ou s'en fâcherait qui n'aurait pas le bonheur d'avoir une conviction.

La vérité est le but, la liberté n'est qu'un moyen; la vérité, plénitude de l'affirmation, est ce qui est; la liberté n'est que la négation élevée à sa plus haute puissance, c'est l'obstacle complétement absent. De même donc qu'on ne concevrait pas la passion d'un homme pour le vide autrement que parce que, ce vide étant donné, il peut cheminer vers un but qu'il affectionne, de même nous ne concevrions pas qu'on se passionnât pour la liberté autrement que pour arriver, par elle, à la vérité.

Aussi disons nous avec le savant évêque que nous avons déjà tant de fois cité : « Il est évident que, dans un pays » où l'anarchie des doctrines ne diviserait pas les esprits, » où la vérité serait acceptée par tous, il ne pourrait pas » être question de la liberté. L'unité sociale, produit et » manifestation de l'unité des croyances, ne devrait pas » être mise en péril par de folles expériences. L'Etat, » dans ce cas, aurait le droit et le devoir » de maintenir tout ce qui existe, de n'y souffrir aucune altération, de veiller à ce qu'aucun élément étranger ne vînt troubler les développemens pacifiques et brillans de la vérité féconde. « Gardien extérieur de la vérité régnant sur les » esprits, son titre serait inattaquable. » (*Observations* de Mgr. l'Evêque de Tulle.)

On le voit, nous ne sacrifions aucun de nos principes, et notre loyauté demeure entière. Pour nous la vérité avant tout; mais, comme, dans l'état actuel des esprits, la vérité ne peut régner désormais que par la liberté, nous avons droit d'être crus quand nous disons que nous

6

aimons la liberté de tout l'amour que nous avons pour la vérité.

Au reste, rien n'est plus facile que de connaître la pensée des catholiques sur les institutions nouvelles de la France. Ils sont partout, et partout ils agissent au grand jour; leurs orateurs parlent devant d'immenses multitudes; ils publient des livres, ils ont leurs organes dans la presse. Qu'on les lise, qu'on les écoute, qu'on les regarde; qu'on écoute et qu'on lise surtout, cela est juste, ceux que leur plus grande popularité désigne comme nos représentans naturels, et qu'on dise si, dans aucun autre camp, l'amour de la patrie, de sa gloire, de sa liberté, inspire de plus sincères, de plus énergiques accens.

Après cela, il nous semble que les hommes graves ne devraient plus parler de quelques pauvres petits livres qu'on a bien assez, qu'on a beaucoup trop dénoncés à la tribune depuis quinze ans. M. Thiers prétend qu'ils s'impriment, qu'ils se vendent encore. Nous déclarons que nous n'en savions rien, et que nous ne l'aurions pas cru.

Nous n'avons fait jusqu'ici que nous défendre; les hommes pratiques, les hommes qui aiment la justice d'abord, qui aiment ensuite le pays, et qui s'inquiètent de son avenir, iront plus loin: ils ne manqueront pas de se demander si ces catholiques qu'on a contraints à je ne sais quel rôle de vaincus, de supplians, n'ont rien d'avantageux à offrir à la France.

Leur doctrine n'est-elle qu'une utopie éclose au cerveau d'un de ces penseurs, assez peu rares de nos jours, qui nient chaque matin ce que, la veille, ils avaient déclaré être la vérité éternelle? Cette doctrine, au juge-

ment des hommes supérieurs, n'est-elle pas, dans le passé, l'astre d'où sont tombés les grands rayons de lumière que le monde a vus? et a-t-on trouvé un foyer plus fécond à offrir aux vastes désirs de l'humanité? Rompt-elle, comme certains systèmes audacieux, avec les traditions les plus respectables? prétend-elle arracher l'homme à ses instincts les plus sacrés, les plus purs, les plus forts? avec elle, demain est-ce quelque chose de trouble comme le cahos, d'inconnu comme les abîmes?

Parlerons-nous de ce que le catholicisme pourrait offrir en particulier à la France? Dans l'état de concurrence où vous êtes avec les plus puissans états de l'Europe, votre titre de catholique vous donne dans tout l'univers des appuis que ces rivaux ne sauraient avoir. En Orient, le souvenir de vos chevaliers et de vos rois très-chrétiens vous a conservé, avec un immense renom, d'ardentes et de vivaces sympathies. En Amérique, votre catholicisme vous garde des alliés comme il vous en a créé dans les Iles. C'est en s'appuyant sur l'élément catholique que votre représentant en Grèce peut opposer une résistance efficace aux envahissemens de l'autocrate du Nord. Nation catholique, vous attirez les regards des deux nations voisines qui s'essaient au régime de la liberté. Cette Irlande, qui s'affranchit, cette grande Pologne, qui sans doute n'est pas tombée sans retour, sont vos deux nobles sœurs. Enfin c'est le catholicisme qui fera la conquête, au profit de l'unité, de ces antiques et immenses contrées rendues enfin accessibles : première nation catholique du monde, cette belle mission, avec tous ses avantages, avec toute sa gloire, vous reviendra de droit si vous voulez.

Les choses ne sont pas moins sensibles pour votre intérieur. Le sentiment des droits, le désir du bien-être; développés partout et outre mesure, réclament, comme contre-poids, une notion précise et ferme du devoir : où la trouverez-vous, sinon dans le catholicisme? Vous êtes effrayés de la plaie qui dévore les classes inférieures; vous voulez les instruire, les moraliser, les élever; vous avez des infirmes à panser, des malades à guérir, des mendians à occuper en les nourrissant, — des prisonniers à réhabiliter, — des enfans à recueillir, — des repentirs à abriter, des vieillards, des veuves, des orphelins à soigner: pour toutes ces œuvres il vous faut du sacrifice, du recueillement, de l'esprit d'ordre et de suite, il vous faut la seule doctrine qui moralise, qui élève, qui console, il vous faut le catholicisme.

Et, pour faire tout cela, le catholicisme ne vous demande rien, rien que ce que vous avez promis, que ce que vous ne refusez à personne : la liberté!

Nous savons tout ce qu'on se remet à dire contre nous. On remue la cendre du dix-huitième siècle. Ce que des expériences décisives, ce que le bon sens public, ce que vingt années d'études sérieuses, de bon vouloir et de loyauté, ce que le besoin de sortir du vague, du doute, de donner une base solide à la grande œuvre de nos jours, à l'établissement de la fraternité universelle, ce que l'amour du vieux culte de la patrie, le respect pour de récentes épreuves noblement supportées, avaient définitivement jugé, une heure de passion l'a fait remettre en question.

Mais il y a des excès qui se détruisent eux-mêmes. Qu'importe que l'on dénonce la théologie comme un li-

vre immoral, les séminaires comme des écoles de corruption, et le tribunal de la pénitence comme un lieu infâme? qu'importe qu'un homme autrefois grave se soit mis à dénoncer à ses jeunes auditeurs les femmes qui se confessent? qu'importe qu'on rende un nom bien odieux, bien vil, qu'on lui fasse signifier la cupidité, la bassesse, l'intrigue, la fourberie, le meurtre, l'empoisonnement, toutes les scélératesses, toutes les fureurs, toutes les stupidités, et qu'ensuite on applique ce nom à tous les prêtres et à tous les catholiques? qu'importe qu'on nous étourdisse encore de Galilée, d'un fait contestable dans ses détails, dans sa signification, d'un fait contre lequel, en tout cas, cent mille autres faits protestent? qu'importe qu'on nous reproche de l'intolérance à nous tout seuls, à nous qui avons eu des millions de martyrs, qui en avons encore dans tout l'univers, à nous à qui on refuse la liberté sous ce prétexte que l'Etat ne doit pas *tolérer* d'autres doctrines que les siennes? qu'importe qu'on en revienne à la St.-Barthélemy; qu'après tant de nobles et d'heureux efforts tentés pour dégager la religion et la patrie de cette tache hideuse, on veuille absolument la fixer sans retour, la fixer, plus dégoûtante que jamais, au front de la religion et de la patrie? qu'importe qu'on veuille faire une arme, contre les catholiques du dix-neuvième siècle, des excès et des malheurs du seizième siècle, comme si ce n'était pas de nos entrailles que s'étaient échappées les premières et les plus solennelles protestations contre ces fureurs; comme si nous les déplorions moins que d'autres aujourd'hui; comme si, rois et peuple, nobles et bourgeois, prêtres et laïques, nous n'avions pas été tous également acteurs

dans ces drames lamentables ; comme si ceux dont on imagine aujourd'hui de faire les représentans du rationalisme dans ces temps-là, victimes en un jour et un lieu, n'avaient pas été bourreaux ailleurs la veille ou le lendemain ; comme si, à une époque bien plus rapprochée de nous, nous n'avions pas vu à l'œuvre le rationalisme pur ; comme si, après tout, le monde avait quelque chose à gagner à ces exhumations sanglantes ; comme si enfin ce n'était pas atroce de chercher dans les malheurs passés des sujets de colère et d'anathême contre des gens qui prodiguent aux maux contemporains tout ce qu'ils ont d'amour dans le cœur ?

Oh ! qu'on ne se demande pas, — nous défions qui que ce soit de dire cette parole plus sincèrement que nous, — qu'on ne se demande pas à qui appartiendra le monde ! qu'on se demande qui le servira, qui lui sera dévoué, qui ne lui fera jamais défaut ! Que le commandement divin s'accomplisse : « Pour être utiles aux nations, renoncez à toute domination sur elles ; *Reges gentium dominantur eorum, vos autem non sic !* » (Luc, 22, 25.)

Mon pays, vous êtes grand et noble entre tous les pays. Qui est né dans votre sein peut défier les fils de toutes les autres contrées du monde de prononcer comme lui, avec le même orgueil, avec le même amour, ce doux mot : la patrie ! Et ce n'est pas seulement parce que tour à tour vous avez vaincu tous les peuples, et que, quand ils se liguèrent tous contre vous, chacun de vos pas en arrière fut encore une victoire ; ce n'est pas seulement parce que tout peuple qui souffre tourne vers

vous ses regards, parce que, sur tous les points du globe où il a fallu du sang pour faire germer une idée, on a vu couler le vôtre; ce n'est pas seulement parce que, dans l'assemblée des nations, où les unes représentent la force, les autres l'extermination, celle-ci la servitude, celle-là l'intérêt, vous avez toujours représenté l'honneur; ce n'est pas seulement parce que toute pensée, pour s'incarner dans le monde, a besoin de passer par votre génie pénétrant et vif, par votre langue limpide et harmonieuse: c'est surtout, mon pays, parce que vous avez cette vertu dont il est écrit qu'elle « élève les nations » c'est parce que vous êtes juste.

Eh bien! vous avez donné la liberté à tout ce qui vous l'a demandée: vous l'avez donnée à la mer en la purgeant des pirates; vous l'avez donnée à la terre en ne voulant pas qu'elle servît toujours les mêmes maîtres, en lui permettant de produire pour tout ce qui la féconde, travail ou capital; vous l'avez donnée à l'industrie, au commerce, à toutes les professions. Naguère l'art, à son tour, en eut envie; vous ne la lui refusâtes pas.

Or écoutez, mon pays! Vous avez eu une enfance difficile: votre précoce indépendance n'acceptait pas toutes sortes de maîtres. Vous souvenez-vous qu'un nourricier doux et fort vous tint sur ses genoux, accoutuma votre tête à dormir sur sa poitrine, versa à votre lèvre le lait d'abord, puis le vin généreux? Plus d'une fois vous faillîtes mourir. D'autres auraient désespéré, lui ne douta jamais; il s'assit près de vous, il vous réchauffa de son souffle. Dans votre jeunesse orageuse, vous ne vouliez point de règle, vous suiviez vos caprices; il vous parlait, vous ne l'écoutiez guère; n'importe, il vous

bénit, pria pour vous et veilla. Vous n'aimiez point la science; vous méprisiez les biens que la terre produit; vous n'aimiez que les proies conquises par le fer: il vous montra que l'homme vit aussi d'intelligence, et il ne craignit pas, lui, sous vos regards dédaigneux, de travailler la terre. Vous l'aimiez, vous aussi; vous lui aviez fait sa part d'une main généreuse: il se chargea de nourrir vos pauvres, de soigner vos malades, d'instruire vos petits enfans. Il y eut un jour terrible dans votre histoire: l'étranger était chez vous, on vous avait délaissé, on vous vendait; votre dernière heure allait sonner: c'est de lui que vous arriva le secours; un ange vint qui vous sauva. Cependant vous aviez grandi; vous voulûtes penser après avoir tant combattu: il ouvrit devant vous les réservoirs de la science, et vous eûtes un honneur rare dans l'histoire du monde, vous donnâtes à un siècle le nom de votre monarque.

Mon pays, ce vieil ami de vos premiers jours, ce compagnon de toutes vos gloires et de tous vos malheurs ne fût-il, comme quelques-uns le disent, qu'un plaintif et inutile vieillard, vous ne voudriez pas que ses dernières heures s'écoulassent dans la captivité; vous ordonneriez qu'on le laissât promener à l'aise, à votre soleil et sous vos ombrages, ses souvenirs, ses regrets et ses quelques espérances; car vous seriez inconsolable si, à son moment suprême, il refusait de vous serrer la main, s'il y avait un reproche dans son regard mourant.

Mais il ne mourra pas, il le sait, il le sent, et vous le savez bien aussi: c'est un souffle divin qui fait battre sa poitrine. Il porte, il est vrai, sur sa tête un diadème

de siècles; mais ce n'est pas la vieillesse, c'est l'éternité! Qu'il ne soit donc pas question d'une agonie à entourer de soins et de respects; qu'il ne soit pas question du choix d'un tombeau.

Mon pays, le plus ancien, le plus noble, le plus dévoué de vos amis, le catholicisme vous demande une liberté de la plus haute importance pour vous et pour lui; vous êtes juste et sage, vous ne la lui refuserez pas.

DEUX DISCOURS

PRONONCÉS A LA DISTRIBUTION DES PRIX

DE

L'INSTITUTION DE FELLETIN (Creuse).

D. O. M.

PREMIER DISCOURS.

7 AOUT 1843.

Une question immense, la question de l'Education, occupe plus que jamais les esprits.

On a beaucoup écrit ; on a sans doute parlé plus encore.

La vérité a-t-elle gagné quelque chose à ces vifs débats ? Répondre absolument non serait faire outrage à l'intelligence, à la bonne foi du pays devant lequel se vide la grande querelle. Sans doute, pour les hommes impartiaux qui ont étudié la cause avec quelque attention, il y a eu des lumières acquises, des préjugés détruits, des appréhensions dissipées.

Puis, au grand jour de la discussion, en face des multitudes, il a bien fallu être à la hauteur du bon sens public. De là certains principes reconnus, pro-

clamés, qui n'aideront pas peu au triomphe de cette vérité, que tous appellent sans doute de leurs vœux.

Pourtant, soit que des préventions héréditaires, des partis pris, je n'ose pas dire des considérations d'intérêt, aient jeté une foule d'hommes sous la loi d'une invincible partialité, soit que trop d'autres préoccupations tiennent grand nombre d'intelligences en dehors de cette importante controverse, la question est encore à une distance effrayante de sa solution.

Que faire? Se décourager? Non, Dieu nous en garde! car, si les larges et loyales discussions, si les bons livres et les bons discours n'ont pas produit jusque-là ce qu'on avait droit d'en espérer, il reste un moyen duquel j'attends beaucoup, pour ma part, et ce moyen c'est l'action.

Je m'explique : le mal est contagieux, tout le monde le sait et le dit. Heureusement que le bien aussi porte avec lui une incalculable puissance d'extension. Qu'il se produise quelque part, qu'il se produise avec persévérance, vous verrez peu à peu tout ce qui n'était pas lui, ou disparaître en s'obstinant à le fuir, ou bien, en entrant dans le centre de sa douce attraction, accroître la somme de lumière et de chaleur destinée à vivifier le monde.

Si donc, en fait d'éducation, un peu de bien existe quelque part, il n'y a qu'à le continuer avec simplicité et courage, ensuite à le montrer peut-être. Cela n'offense, cela n'irrite personne; on ne se fait point censeur implacable : seulement on continue de vouer sa vie à une œuvre que l'on sent être bonne. Je crois que cela doit éclairer quelques âmes.

Or voici des faits, voici un système d'éducation mis en action, réalisé sur plus d'un point du pays à la fois.

Là on sait qu'il faut à l'homme, pour vivre, le pain matériel, et, comme partout ailleurs, on le lui donne; on sait qu'il faut le pain de l'esprit, la science, et, comme ailleurs, on la lui distribue d'une main libérale.

Mais en même temps on est convaincu que l'homme ne vit pas seulement de ce pain matériel et de ce pain de la science; qu'il y a en lui d'autres appétits; qu'avec les besoins du corps et de l'esprit il y a les besoins du cœur, et ces derniers plus nombreux, plus impérieux encore que les autres.

Et cette conviction n'est pas le résultat de l'ignorance, de l'engouement, d'un mysticisme étranger aux réalités de cette terre. Non; car dire que l'homme est un être moral, essentiellement moral, c'est dire une chose évidente, une vérité reconnue de tout temps, et de nos jours plus que jamais peut-être.

Naguère encore un homme en qui la France salue un grand orateur, après l'avoir long-temps aimé comme un admirable poète, s'écriait à la tribune : « Si le genre hu-
» main était condamné à perdre entièrement un de ces
» deux ordres de vérités, ou toutes les vérités mathéma-
» tiques, ou toutes les vérités morales, je dis qu'il ne
» devrait pas hésiter à sacrifier les vérités mathéma-
» tiques : car, si toutes les vérités mathématiques se per
» daient, le monde industriel, le monde matériel subi-
» rait sans doute un grand dommage, un immense
» détriment; mais, si l'homme perdait une seule vé-

» rité morale, ce serait l'humanité entière qui péri-
» rait (1). »

De ces principes évidens et, nous le répétons, admis par tout le monde on tire des conclusions pratiques.

Il s'agit de rendre avant tout la jeunesse morale et religieuse.

Eh bien! d'abord, sans doute, on ne néglige pas un puissant moyen : on fait connaître les grands écrivains religieux : Boussuet, Fénélon, Mallebranche, Pascal, Leibnitz, etc. Mais on ne s'en tient pas là; mais, dans ce point capital, dans cette partie essentielle de l'éducation, on se garde bien de s'arrêter à ce moyen solitaire.

On a étudié son époque; on a vu une société qui, ballottée d'erreurs en erreurs, livrée aux sollicitations des sens, ayant peut-être pris en haine la vérité austère, fait effort pour s'endormir dans le doute, et l'on s'est dit qu'aux jeunes générations produites dans un tel milieu, et destinées à y jouer bientôt leur rôle, il faut une force de foi, pour ainsi dire, herculéenne, une conviction basée sur la raison autant que sur l'amour, une conviction, à tous égards, indomptable.

De là la nécessité de donner à l'enseignement religieux et moral du temps, beaucoup de temps; sa place, la place d'honneur; ou plutôt de là la nécessité de le faire marcher de front avec tous les autres enseignemens. Ainsi trop souvent la science a été mise en opposition

(1) M. De Lamartine. Séance de la chambre des Députés, mars 1847.

avec la religion. Il faut constater leurs véritables rapports, distinguer ce qui est ingénieux de ce qui est certain, laisser de côté toutes les assertions qui ne se recommandent que par leur hardiesse ou leur originalité. Il faut ensuite montrer la science, la grande science, celle qui mérite véritablement ce nom; il faut la montrer, les pieds posés dans les profondeurs du sol, les mains étendues dans l'espace, les yeux fixés sur le passé, le front perdu dans les cieux, s'écriant de sa voix puissante :

« Partout, partout j'ai rencontré la religion! Ne me faites point sa rivale; ne dites pas que je suis son ennemie! Moi, je la reconnais pour ma reine. J'ai entendu les voix des grandes eaux et les grandes voix de l'espace chanter sa gloire, aussi bien que les voix des nations; et ce front divin, qu'ici-bas vous parez de perles et de fleurs, je l'ai vu là-haut couronné des rayons du plus lointain des soleils! »

Après la science on étudie l'art, et l'on constate de même sa connexité profonde, radicale, avec la religion. Le beau, terme de l'art, ne saurait être produit que par une nature d'élite, ou, si l'on veut, la nature d'élite, capable de produire le beau, sera dans les conditions les plus favorables si, d'une part, elle est puissamment maintenue dans son aptitude native, si ensuite elle est placée plus près du type dont elle poursuit la reproduction. Or la religion, en tant qu'elle donne l'exposition la plus vraie de la nature de l'homme et la formule la plus complète de ses rapports avec tous les êtres, harmonise ses facultés le plus parfaitement possible; et, en tant qu'elle est la manifestation de l'être divin à l'homme, elle ouvre de-

vant nos regards les visions incomparablement les plus belles, les plus radieuses.

Ce ne sont pas là, on le sent, les seuls, ni même les principaux moyens employés pour établir solidement, avec l'aide de la grâce, la foi dans les cœurs; mais je tenais à mentionner cet ordre de démonstrations. Il est évident en effet que, ces rapports sympathiques de l'art et de la science avec la croyance révélée une fois bien établis, au lieu de haïr la religion, de la renvoyer aux âmes peureuses et ignorantes, de faire effort pour s'y soustraire, comme à une autorité tracassière et sans dignité, les jeunes hommes, qui d'ailleurs auront appris à la respecter comme la règle savante de leur vie, comme le charme des douleurs d'ici-bas, comme le gage des immortelles espérances, ne demanderont plus à leur raison de pauvres sophismes, et ne trouveront plus dans leur cœur un seul intérêt qui puisse les arracher à son salutaire empire.

Et, ce vaste travail sur les intelligences achevé, l'œuvre est à peine à sa moitié; car il y a loin, hélas! de la conviction à la pratique. Reste donc à façonner les enfans aux nobles mais laborieuses et austères habitudes de la vertu. Ici commence la lutte la plus vive, la plus animée; et voici de quels moyens on dispose pour en sortir avec succès.

Heureux de croire soi-même à des dogmes sublimes qui sont à la fois la terreur du vice et l'excitation la plus puissante à la vertu; heureux de s'être fait une habitude de la prière et des sacremens, sources où l'on puise des forces surhumaines, on convie les jeunes âmes à la

méditation de ces grandes et salutaires vérités, on les conduit à ces eaux vivifiantes; en un mot, on les porte à la piété; oui, à la piété, on le proclame bien haut; car, qu'on ne s'y méprenne pas! il y a une piété aussi justifiable par la raison qu'elle est douce pour le cœur. La piété console, c'est beaucoup; elle dirige, c'est de la puissance; elle ennoblit, c'est de la grandeur! La piété conserve au front de l'enfant sa couronne de candeur; plus tard elle mettra au front de l'homme la couronne des forts.

Voué de cœur et d'âme à son œuvre, on la fait avec ardeur, avec loyauté. On n'admet dans son plan de vie aucun détail qui soit de nature à en détourner, quelque innocent, quelque légitime qu'il puisse être d'ailleurs. Ainsi le temps, les aptitudes diverses, les connaissances acquises, les talens, si Dieu en a donné, tout, jusqu'à je ne sais quel vieil amour pour des jeux de collége, tout appartient à la jeune famille adoptive.

On a entendu parler de maisons splendides à qui leur opulence permet une hiérarchie assez vaste pour s'épargner le cumul des charges, et l'on n'a envié que fort peu le bien-être qui résulte de cet état de choses.

En effet, sans cesse mêlé aux enfans, on les étudie mieux. Au milieu des jeux, des conversations, aux heures des repas, dans les momens qui précèdent et suivent le sommeil, dans toutes les circonstances enfin où la nature éclate dans sa simplicité, où apparaissent certaines particularités significatives qu'on chercherait vainement à saisir ailleurs, on acquiert sur leur caractère, sur leurs aptitudes, les connaissances les plus précieuses et les plus décisives.

Ces enfans, à leur tour, voyant toujours leurs mai-

tres à leurs côtés; pouvant, à toute heure, venir frapper à une porte qui s'ouvrira toujours pour eux; assurés par leurs propres yeux que cette vie n'a pas de mystères, qu'elle est toute à eux, toute au devoir, aimeront peut-être ces maitres, ou du moins ne se sentiront pas pour eux ces dispositions malheureuses qui trop souvent neutralisent une direction sage et habile du reste.

Si l'on est frappé de ces avantages, on ne l'est pas moins des inconvéniens qui découlent de la division absolue des fonctions. Et d'abord l'unité dans l'éducation est détruite. Par exemple, dans ce cas si fréquent, d'un régent de classe qui est très-satisfait, et d'un maître de quartier qui l'est très peu, l'élève ne manquera pas de conclure qu'il peut, grâce aux éloges de l'un, parfaitement se passer du suffrage de l'autre, et que la discipline de la vie est de peu de valeur en comparaison d'un succès littéraire.

Voyez ensuite dans quel ordre a lieu la répartition des fonctions. Les plus importantes peut-être dans leur ensemble, celles qui exigeraient du moins le plus de qualités, vu les nombreuses difficultés qui se rencontrent dans leur exercice, vont fatalement à des hommes qui peuvent bien n'être pas sans mérite, mais à qui les occasions manquent pour le faire connaitre. Vous savez ce qui s'ensuit : d'une part, absence totale de respect, et bientôt mépris formel, aversion, haine même; de l'autre, défiance, roideur, irritation. Et ainsi, chose bien propre à effrayer les esprits sérieux, dix années durant, et les dix années des plus vives et des plus décisives impressions, l'autorité se trouve personni-

fiée, aux yeux de l'enfant, dans des hommes qu'il déteste, qu'il dédaigne, qu'il insulte.

Que font cependant les hommes de science et d'expérience, les hommes que la longue dignité de leur vie, leur considération, leur renommée peut-être, mettraient dans les conditions voulues pour rendre la direction, d'odieuse qu'elle était, souvent utile, et tolérable toujours ? Hélas ! ils ne sont pas là. Ces hommes sont chargés seulement d'enseigner la grammaire, la littérature, l'histoire, les mathématiques !...

On découvre tout autre chose en revenant sur sa propre méthode. Là la même pensée se retrouve partout, et partout produite par les mêmes hommes. Là l'autorité qui surveille, qui reprend, qui punit, est la même à laquelle on a vu un père ou une mère adresser directement des marques d'honneur et de confiance ; la même qui ailleurs se fait aimer quand, pleine de sollicitude, elle pourvoit aux plus petits besoins, s'inquiète des plus légères souffrances ; la même qui ailleurs captive, intéresse, fait preuve de capacité, et, ce qui attache plus encore, de zèle quand elle enseigne ; la même enfin au cœur de laquelle on confie ailleurs les tristes et douloureux secrets de son cœur. Là se trouve, par conséquent, quelque chose de doux et de sacré comme la famille, quelque chose de logique et de fort, une autorité, en un mot, que l'on peut respecter, que l'on peut aimer, par laquelle on peut se laisser conduire.

Oh ! non, en face de ces résultats, on n'envie rien à d'autres ; ce n'est qu'aux heures rares d'une passagère faiblesse que l'on compte ses fatigues, ce n'est

que par distraction qu'on en parle. Et, si l'on est obligé d'avouer que les dispositions auxquelles on doit le bien dont on bénit le ciel eurent, dans le principe, avec le désir de faire pour le mieux, une autre cause encore, du moins on aime assez son œuvre pour redouter un autre état de choses : celui où l'épuisement forcera de demander à une plus grande aisance, conquise alors peut-être, le moyen d'appeler un plus grand nombre d'ouvriers et de se partager les travaux.

Je devrais m'arrêter là, et pourtant je demande à mon bienveillant auditoire la permission de lui parler encore : il me semble que j'ai à lui soumettre une pièce du procès tout-à-fait importante.

Chacune des maison d'éducation conduites sur le plan que je viens d'exposer a son histoire ; et cette histoire, qui est presque partout la même, partout naïve et simple, n'est nulle part sans intérêt et sans signification. Les habitans de Felletin en entendront raconter une avec bonheur.

Il y a près de trois siècles de cela (1589), une religieuse population, voulant ouvrir à sa jeunesse, à celle de toute la contrée, un sanctuaire où elle pût se prémunir, par la science, contre les séductions d'une erreur alors envahissante, s'imposa, pour la fondation d'un collége catholique, de notables sacrifices. — Et ce collége, non plus tel que l'avaient vu les premiers jours, mais déjà agrandi par un zèle infatigable, était arrivé à sa deux cent trente-quatrième année.

A cette époque, la vieille et chrétienne cité, jalouse de donner à son œuvre chérie les proportions

auxquelles il fallait atteindre pour répondre à des besoins nouveaux, pour ne pas demeurer en arrière des œuvres du même genre qui partout ailleurs se produisaient avec éclat ; l'antique cité appela des hommes qu'elle jugeait dignes de sa confiance : c'étaient des prêtres; et, en retour de beaucoup d'activité et d'un peu de dévouement qu'elle leur demandait, elle leur promit sa bienveillance et ses affectueuses sympathies.

Appelés si cordialement, et ayant reçu de qui de droit l'ordre d'aller, ces prêtres vinrent.

Et tout d'abord ils se réjouirent de voir la nombreuse jeunesse accourue autour d'eux. Mais c'était déjà une difficulté que cette foule. Où l'abriter ? où la réunir ? Le vieux collége est trop étroit.

Ils n'hésitèrent pas. Leur pensée, hardie parce qu'elle compte sur la Providence, parce qu'elle sert un besoin grand et pieux, parce qu'elle se sent entourée d'une bonne volonté qui n'aura pas de défaillances, leur pensée hardie trace les plus vastes plans.

Au lieu des très-respectables, mais très-insuffisantes constructions jetées, un peu trop au hasard, sur le vieux terrain classique, ils encadrent l'espace tout entier dans des lignes audacieuses et régulières ; et bientôt, échappé à des gouffres béans qui avaient menacé un instant de tout dévorer, l'édifice grandit, s'élance, et, dépassant toute hauteur voisine, ne s'arrête que devant le front aérien de la maison de Dieu.

Plus tard on trouvera qu'il est utile autant qu'agréable d'avoir, même au milieu des champs, un abri pour le volage essaim, à qui il faut parfois les excursions lointaines, les capricieuses évolutions, en dehors des murs trop

connus du gymnase; et, grâce à ce besoin, un vieux manoir que le temps usait chaque jour, dont le marteau démolisseur avait même déjà frappé les tourelles; le castel poétique, une des gloires du pays, sera sauvé.

Voici donc que l'on a élevé un monument, que l'on a préservé de la ruine un noble legs du passé, que l'on a, par conséquent, remué de ses mains des trésors. Dix-huit ans d'une vie qui eût été partout féconde se sont consumés dans ces œuvres laborieuses; et l'heure de la mort a sonné pour l'homme infatigable qui les accomplit (1). Et une respectable et religieuse famille vient recueillir pieusement, au lieu de trésors sur lesquels elle ne compta jamais, un testament sublime où on lui dit qu'entré pauvre dans l'œuvre sainte, on en veut sortir pauvre, et que, pour héritage, on lui lègue le soin de distribuer aux indigens quelques hardes, chétif et infructueux capital qui s'use, comme il se gagne, au travail de chaque jour.

Mais les survivans peut-être se partageront la proie?... Les survivans! Plusieurs étaient à l'œuvre dès qu'on la commença; d'autres sont venus un peu plus tard; ils ont passé là les plus belles années de leur vie, celles que partout on regarderait comme une folie de ne pas rendre productives, au moins dans la prévision des vieux jours; ils n'étaient peut-être pas dans l'impossibilité de se créer

---

(1) M. l'abbé Florand, membre de la société de Saint-Sulpice, chanoine honoraire de Limoges.

une position, sinon plus éclatante, au moins plus douce... Eh bien ! après douze, quinze, vingt années passées là, ils s'en iront, chargés peut-être d'infirmités acquises dans une vie qui n'était pas sans fatigues; gardant dans leur mémoire la pensée des jours d'autrefois ; réclamant de ceux qui restent le droit de venir s'asseoir, quelquefois encore, à l'ombre des arbres qu'ils plantèrent ensemble; mais du reste n'emportant pas une pierre de ces édifices construits ou sauvés par eux, ne se réservant pas même le droit de dire, en les montrant : Ceci fut à moi. — Ils s'en iront, satisfaits de laisser ces monumens à la ville, à la contrée, comme un ornement, comme une gloire pour elles, comme un moyen de conserver son éclat à l'entreprise bénie, à l'œuvre des aïeux. — Ils s'en iront, heureux et fiers de laisser après eux des successeurs qui croiront, comme ils le crurent eux-mêmes, que gagner sa vie c'est faire un peu de bien, puis passer... en faire un peu plus, s'il se peut, puis passer encore... jusqu'à ce que vienne l'heure de passer de ces champs inféconds aux champs de la patrie, où l'on moissonne dans la joie, ce qu'ici-bas on sema dans les pleurs (1).

Je sens que je suis bien long ; je lasse le plus indulgent des auditoires. Et pourtant mon respect pour lui,

---

(1) Je sais l'argument *redoutable* que certains esprits tireront, précisément de ces faits, contre nous. Mais tremble qui voudra, j'aime mieux espérer. J'espère, parce que je compte sur ces âmes, si nombreuses encore, pour qui le beau est aussi un argument.

le besoin de son estime, une grande crainte, celle d'avoir encouru de sa part un blâme sur mes procédés, au lieu d'obtenir son suffrage pour ma cause, tout cela m'oblige à le conjurer de me permettre un mot encore, mais un seul mot, je le promets.

Je déclare que je ne fais honneur à aucun homme de ce que j'ai appelé le bien, la vérité, en fait d'éducation. Blasphème qui voudra! Ose qui voudra, en montrant la vérité, ce soleil des intelligences, s'écrier : Mes mains le façonnèrent; il s'alluma au souffle de mes lèvres! — Je déclare, pour mon compte, que la vérité est à Dieu, et que, s'il daigne la communiquer à quelques hommes, ceux-ci, tout en la montrant, comme ils le doivent, à leurs frères, sont obligés surtout de s'humilier, de veiller et de prier, pour que le radieux dépôt ne perde rien, entre leurs mains, de son éclat.

Je déclare que je ne connais personne qui ait travaillé quinze ou vingt ans de sa vie dans l'espoir vaniteux de rencontrer un jour une assemblée magnifique qui voudrait bien l'écouter racontant ses travaux.

Mais une immense question était débattue; chacun apportait loyalement ses moyens; et pourtant la question ne se résolvait pas, et la discussion s'empreignait d'aigreur et de colère. Eh bien! je connais des hommes qui, croyant posséder un moyen de solution plus doux et non moins décisif que les moyens employés jusque-là, se sont décidés, en toute simplicité, à le produire, et, pour le produire, ont choisi, il faut bien le leur pardonner, le jour où ils ont pour auditeurs ce qu'une contrée a de plus brillant et de plus éclairé, ce qu'un diocèse a de plus grave et de plus auguste.

Monseigneur (1),

Nous confions à votre cœur, qui, mieux que nous, les fera monter au ciel, nos vœux pour qu'un grand et noble labeur se poursuive partout sans découragement et avec plus d'ardeur encore; nous souhaitons à tous, en attendant les immortelles récompenses du ciel, une récompense semblable à celle que d'humbles colléges reçoivent, chaque année, de vous. Cette solennité est gracieuse par la joie de ces enfans; elle est touchante par ces mères qui là bas palpitent d'espoir, et bientôt vont pleurer de bonheur; elle est utile par les leçons qu'elle donne; elle est imposante et majestueuse par vous, Monseigneur. Quelque éblouissantes que soient ces vertes couronnes, il en est une qui jette ici plus de splendeur : c'est celle que les années, dont la gloire se mêle si bien à celle des vertus, ont placée, éclatante, sur votre front.

---

(1) Mgr. Prosper de Tournefort. — On l'attendait, il ne vint pas : la maladie dont il devait mourir l'avait atteint déjà. Nous avons dû conserver, comme un hommage à sa mémoire bénie, ces lignes qui lui étaient destinées.

DEUXIÈME DISCOURS.

5 AOUT 1844.

Dix mois viennent de s'écouler. Plusieurs disent peut-être : Ce sont bien des ennuis passés ; d'autres répondent : Ce sont quelques beaux jours de moins. Je suis heureux de vous apprendre que les choses de l'enfance ne finissent pas ainsi. Plaisirs et chagrins, à la fois déposés, comme une précieuse moisson, dans ce sanctuaire de l'âme où Dieu nous permet d'amasser pour les jours mauvais de la vie, composent le trésor des souvenirs.

Mais cette année écoulée appelle devant vos familles, devant cette nombreuse et grave assemblée, des réflexions d'un ordre plus sévère. Je suppose que la société nous demande, comme elle en a le droit, ce que nous avons fait, nous, de ce temps.

Et ma première réponse, la voici : Je me recueille dans ma conscience, incorruptible témoin ; dans ma conscience, menaçante et armée, prête à me punir si je ne suis pas sincère ; je lève la main devant la terre et devant le ciel, et je dis : Si, dans de grandes luttes engagées, luttes de l'issue desquelles la France émue attend son avenir, quelqu'un médite ou le retour d'une splendeur

qui n'est plus, ou la conquête de jouissances fastueuses; si quelqu'un poursuit d'autres intérêts que ceux de la société, que cet homme soit déclaré indigne! — Si quelqu'un, ne comprenant rien à un débat solennel où il s'agit d'une chose sacrée, de l'enfantement des âmes, s'y est jeté avec des passions; si, dans la misère de son intelligence ou dans la méchanceté de son cœur, il n'a pu et n'a voulu expliquer que par des prétentions basses, par des prétentions stupides, la présence et l'ardeur dans ce débat d'une foule d'hommes qui, par cela seul qu'ils ont voué leur vie à la plus difficile des œuvres, mériteraient au moins quelques égards, qu'il soit dénoncé, et qu'il s'en aille courbé sous la pitié de tous, et sous le pardon de ceux qu'il insulta!

Maintenant je réponds directement à la question.

Beaucoup de gens se plaisent à représenter certain enseignement sous la forme la plus grotesque. C'est je ne sais quoi de chétif, de tremblant, de souffreteux, façonné à plier le dos sous les affronts et sous les coups. C'est pudibond et doucereux; cela marche les yeux baissés, et ne regarde jamais en face; c'est du reste rusé et mystérieux, entêté et menteur. On montre cela au monde en disant : Voilà l'enseignement catholique!

Il y a bien des injures dans tout cela. D'autres ont cru devoir y répondre par de très-graves accusations. S'ils n'ont dit que la vérité, ils étaient dans leur droit; si ensuite ils ont voulu faire pour le mieux, comme cela convient à des chrétiens, ils ont dû mettre dans leurs formes cette modération qui va si bien aux bonnes causes. Pour moi, je n'ai reçu mission d'y répondre qu'en raisonnant: cela convient mieux à une assemblée paisible, cela surtout est plus fort.

Raisonnons donc.

C'est peu de chose, dit-on, que notre idée : le siècle n'en veut plus. — Comment, notre idée ? Mais c'est l'idée éternelle du monde ; c'est l'idée des premiers jours ; c'est la sagesse antique résumée, simplifiée et, si je puis le dire, authentiquée par la parole de Dieu.

Notre idée n'a plus de valeur ! — Mais quoi! la société a donc reconnu, déclaré, décrété que le bien et le mal ce sont termes de trop ; que la vertu est une niaiserie, le crime un vilain mot pour faire peur ; que tous ces dévouemens antiques, tous ces prodiges modernes de l'amour, ce sont des actes stupides ; qu'il n'est pas du tout à dédaigner ce système de l'homme-chou ; qu'il est, au contraire, fort considérable ; qu'il est vrai même ; qu'après tout c'est cela, n'en d'éplaise aux rêveurs, aux méditatifs, aux idéalistes ; que partant le problème à résoudre pour cette plante parlante, réfléchissante, aimante, tant qu'on voudra, mais foncièrement absorbante, c'est de lui trouver son humus, oui, tout simplement son humus... et de l'engrais ! Sur ce, la société a donc déchiré ses codes, proclamé les appétits loi suprême du monde, et jeté ce cri triomphant : Mangez ! mangez... ce qui vous plaît... et... au besoin... ce qui vons gêne !... Ah ! je ne savais pas cela !

Notre idée n'a plus de valeur ! — Mais la société a-t-elle authentiquement, légalement, mis au-dessus de tout le savoir-faire ? Refuse-t-elle désormais appui aux faibles, consolation aux malheureux ? N'a-t-elle plus souci de l'union des citoyens, de la paix des familles, des droits de tous ? Est-ce qu'elle conspue l'honneur et dédaigne le dévouement ? Quoi ! mon pays a consenti à ce que l'égoïsme s'installât chez lui et régnât. Quand il l'a vu passer,

il lui a fait cortége ? Quoi ! si les petits sont écrasés sous les pieds des superbes ; si les pauvres ont faim ; si les orphelins ont froid ; si les pères de famille sont malades, mon pays a dit : Tant pis pour eux ? Quoi ! si des mères ont été vues en proie à d'inénarrables douleurs ; si des vieillards se sont assis pour pleurer sur des outrages faits à leurs cheveux blancs ; si, dans tous les chemins, on a rencontré le sombre attroupement des douleurs, mon pays s'est dit : Venez, et dansons autour de ces verseurs de larmes, que leurs cris disparaissent sous nos chants d'allégresse ? Quoi ! ce noble pays toujours à l'avant-garde dans les luttes de l'idée, ce pays dont les fiers enfans, debout au premier appel des opprimés ou des braves, sont tombés, martyrs de l'honneur, sur mille champs de bataille, ont mêlé leur sang à tous les flots, blanchi de leurs os tous les rivages ; quoi ! la grande nation a senti l'agiotage lui mettre la main sur le cœur, et son sang n'a pas bouillonné, et des cris furieux ne se sont pas échappés de sa poitrine ?...

Assez ! assez ! C'est de la patrie que nous parlons : n'insultons pas plus long-temps notre mère ! Ecoutez, hommes graves, hommes sincères, et il y en a tant dans ce pays ; vous qui voulez pour de grands combats de grandes forces ; vous qui croyez ce siècle porteur d'immenses destinées, et qui regarderiez comme un horrible attentat d'étouffer lequel que ce soit des germes que Dieu a déposés dans ses flancs féconds ; hommes graves, il est temps d'en finir avec les plaisanteries et aussi, je le dis avec le calme d'un homme qui ne se sent pas blessé, avec les injures.

Vous vous demanderez si le Christianisme est ou n'est pas la plus grande école de morale que le monde ait vue ;

vous vous demanderez si ailleurs on sait faire aussi bien l'âme forte et sereine ; si ailleurs on sait ainsi rendre augustes les pouvoirs et noble l'obéissance ; si ailleurs il y a des notions aussi claires et des titres aussi authentiques du droit ; si l'on vit jamais une combinaison aussi savante des moyens pour atteindre la fin, qui est la pratique du devoir. Vous vous demanderez si aucune école a trouvé une formule aussi savante, aussi complète de la civilisation et du progrès, que celle-ci : Respect de soi, fraternité de tous, et, par-dessus tout, amour de Dieu, amour du beau et du bon idéal, amour de l'infini.

Et, fussent-ils tous accusés d'ignorance, les maîtres, au dix-neuvième siècle, de cette grande école qui s'est défendue par la science, s'est accrue par la science, a sauvé la science, a dominé de grands siècles de son front couronné de science, vous ne vous hâterez pas de conclure de l'accusation au fait ; vous examinerez. Et si ces hommes se présentent à vous avec la notion ferme et claire de leur idée, vous demandant de la propager, et vous offrant pour cela leur vie, une vie où les heures sont longues, parce que, après la prière, tout y est pour le travail ; une vie où les actes du dévouement peuvent sans miracle se substituer à de froids mais nécessaires calculs ; une vie qui, sous peine d'être un objet de dégoûts et de se consumer dans l'amertume, devra mettre à chaque heure sous les yeux de l'enfance l'exemple, ce puissant moyen d'élévation morale... vous ferez taire tous les vains bruits, toutes les clameurs passionnées ; vous irez, austères et recueillis, dans le plus profond sanctuaire de votre conscience, et là, en présence de la patrie inquiète et suppliante, vous vous demanderez si vous n'avez à donner aux représentans du

Christianisme que cette réponse : Le siècle ne veut plus de vous !

Il a plu à quelques hommes, qui se sont fait des notions étroites et fausses, d'associer toutes les idées fécondes, toutes les idées pour lesquelles les âmes se passionnent aujourd'hui, à certains faits dont l'effroyable énergie et la sauvage grandeur éclata à travers des outrages inouïs déversés sur ce que nous adorons, et au milieu des ruines de nos sanctuaires, de l'exil, des tortures, des morts tragiques de nos pères.

Or ces faits, sur lesquels l'histoire est loin encore de pouvoir dire son dernier mot, ont été sévèrement et quelquefois injustement qualifiés par quelques-uns des nôtres. Ces écrivains, l'imagination encore pleine de tableaux sombres, la main encore toute tremblante d'effroi, eurent le tort de n'écrire pas avec plus de calme que la plupart des hommes qui tinrent la plume en même temps qu'eux... Et, pour ce grand méfait, les hommes dont je parle voudraient nous mettre hors du bénéfice des vastes et nobles idées.

Un moment, s'il vous plait! L'héritage des aïeux est sacré! Vous en aurez votre part, à la bonne heure! mais comptons.

D'où viennent-elles ces idées? De l'éternité sans doute, de Dieu! Mais elles dormaient; quelle voix s'est chargée de sonner leur rappel aux quatre vents du monde? Quand, à leur réveil, la hache se leva menaçante, quelles poitrines s'offrirent, et quel fut le sang qui coula?

Ces idées puissantes pénétrèrent la barbarie; qui les lui présenta? qui les lui rendit sensibles par les œuvres héroï-

ques de la patience et de la force, de la douceur et du dévouement?

L'ignorance vint; qui sillonna de clartés ses profondes ténèbres?

Enfin ces hautes idées de respect de l'homme, d'unité originelle et finale de l'humanité, de réciprocité de devoirs, c'est-à-dire d'égalité de droits, ont envahi les intelligences européennes; mais d'innombrables tribus ne les possèdent pas encore. Eh bien! quand vous êtes allés là-bas, les portant, comme un autre bagage, parmi vos marchandises, bien moins soucieux de les répandre que de vous charger des trésors de ces contrées, qu'avez-vous vu? La légion des martyrs debout à ces postes périlleux, toute sanglante, mais jamais diminuée, combattant, depuis plus de deux siècles, pour planter enfin dans le champ des ténèbres le drapeau des lumières, de la paix et de la liberté. Il existait des terres où vous n'alliez pas parce que vous n'aviez rien à y prendre; des terres où l'on mangeait les hommes: un jour pourtant vous y avez abordé, et les sanglans anthropophages sont venus à vous, joyeux et doux, chantant et priant comme vous, montrant le ciel où règne le Père, et vous appelant nos frères!... Qui avait fait ce miracle?

Ces idées sont dans les intelligences! Mais, si elles ont besoin, pour devenir fécondes, du concours de la volonté humaine; si même cet instrument redoutable est de force à les saper, à les détruire, il reste encore un immense travail, celui de discipliner cette volonté.

Il nous semble que c'est là une conclusion rigoureuse. Donc nous servons encore de nobles intérêts en appliquant ici les moyens supérieurs indiqués par Dieu pour exciter, pour soutenir, pour relever la volonté. C'est vrai qu'alors

nous entrons dans des luttes laborieuses; c'est vrai que nous prenons la vie dans tous ses détails, pour les soumettre tous aux décisions de la loi; c'est vrai que nous déclarons la guerre à des passions fougueuses qui, cent fois domptées, cent fois se réveillent plus impatientes et plus avides; c'est vrai que nous cherchons à mettre la main sur l'orgueil, cet éternel corrupteur de l'homme; c'est vrai que, rencontrant à chaque pas l'égoïsme, qui veut subordonner tout à soi, nous combattons, de toute notre puissance, cette tendance monstrueuse, et que ce moi solitaire et superbe, nous cherchons à l'enchaîner au service des intérêts généraux.

Ailleurs, dans des chaires pleines d'éclat, on a jugé sévèrement nos procédés, et l'on a cru en avoir trouvé de meilleurs. Là on parle de devoirs sociaux; on prononce avec solennité des mots augustes et imposans: Dieu et l'humanité; on prophétise, et les visions de l'avenir passent étincelantes devant les regards éblouis. Ainsi l'on captive une jeunesse dont l'enthousiasme ne sait jamais résister aux charmes de l'éloquence et aux séductions des théories pompeuses.

Nous ne jugerons pas, nous, ces procédés différens des nôtres, ce n'est pas ici le lieu; moins encore voulons-nous injurier : nous aimons mieux croire qu'il y a dans toutes les idées grandes et vraies une force productrice du bien. Ainsi que les jeunes auditeurs de ces rois de l'enseignement s'embrasent là de quelques saintes ardeurs pour le triomphe du juste, du vrai et du beau; que de vives indignations les saisissent contre toutes les hontes et toutes les iniquités; qu'ils s'émeuvent au spectacle des misères générales; que de brûlantes aspirations vers un avenir

plus équitable leur viennent au cœur, c'est ce dont nous ne doutons pas.

Mais à notre tour maintenant de réclamer pour nous autre chose que cette partialité qui persiffle, qui calomnie quelquefois et qui condamne sans entendre.

L'enfant que nous avons formé ne se pose pas avec cette hardiesse qui ressemble à de la force, à de la grandeur; plus souvent en tête-à-tête avec sa conscience, qui le juge, qu'avec de grandes idées, qui le flattent, il ne paraît pas aussi brillant que modeste; il devine moins, mais il écoute mieux; il parle moins, et, si l'on veut, moins bien, mais il réfléchit davantage; moins véhément dans la réclamation des droits de l'humanité, il est plus respectueux envers les droits de chacun; sa notion des devoirs paraît moins grandiose, mais ce qu'il sait être son devoir à lui, il le pratique chaque jour.

Le voici avec ses dix-sept ans. Sa vie n'en est pas venue là sans quelques vicissitudes. Naïf d'abord et tout parfumé de la piété maternelle, il devint, au milieu du bruit, de l'effervescence du collége, volage, indocile, curieux; à la réserve primitive succédèrent des audaces inouïes de parole et de pensée; l'indolence, d'autres faiblesses, vinrent; il fallut que l'attention s'appliquât tout entière à cette nature luxuriante, désordonnée. Heureusement la droiture restait, et aussi la foi, déposée par la mère au fond du cœur. Un jour vint, une fête chrétienne, une parole d'un maître, le bon exemple d'un ami; moins encore, un chant pieux, une pensée, un souvenir, et tout-à-coup on se recueillit, on se troubla, on voulut, et l'on fut sage.

Est-ce là tout? est-ce l'athlète que nous envoyons dans

les luttes du siècle? Eh mon Dieu! nous ne nous flattons pas d'avoir fait rien d'herculéen! Un front pur, un regard limpide, un sourire aisé, une parole soudaine: voilà ce que nous avons à vous offrir. Je ne sais s'il est généralement possible, à cet âge, de servir l'humanité en grand: ce dont je puis vous répondre c'est que cet enfant la servira dans tous les points où il sera en contact immédiat avec elle; c'est qu'il priera et craindra d'offenser Dieu, avec lequel il importe sans doute à l'humanité de n'être pas en guerre; c'est qu'il sera aimable avec ses égaux, raisonnable dans le commandement, noble autant que prompt dans l'obéissance; c'est qu'il aimera les pauvres, les visitera, les nourrira, les instruira; c'est qu'il ne fera pas asseoir au foyer domestique les éternelles rixes et les colères formidables; c'est qu'il ne fera pas pleurer sa mère; c'est que, gardien de son cœur, il ne menacera pas l'honneur des familles, n'enlèvera pas à la pauvreté son dernier trésor, l'innocence; c'est qu'il ne laissera pas s'allumer en lui ces incendies redoutables où l'on vit périr plus d'une fois de nobles facultés que Dieu avait données pour le bonheur du monde.

Puis, laissez-le grandir, laissez son cœur se fortifier dans l'exercice de ces vertus, et sous leur ombre parfumée fleurir son intelligence; et vous verrez si sa pensée est moins ferme, sa charité moins respectueuse et moins compréhensive; vous verrez s'il est moins noble dans ses inspirations, moins soudain dans ses élans, moins inflexible dans sa volonté, moins fier dans son indépendance.

— Mais cette piété, frein du cœur, règle de la vie, nous la déshonorons; nous en faisons trafic en la provoquant,

en la payant par des faveurs, en accablant surtout de nos persécutions ceux qui n'en font point parade. —

Ecoutez, vous qui nous avez horriblement jugés; écoutez, et, si vous n'avez que des préventions, je vais vous gagner à notre cause; si vous êtes méchans, si vous avez de la haine, je vais vous désespérer.

Ce que nous concevons de plus beau sans doute, c'est la piété : là est le terme suprême, le point culminant, où nous essayons de conduire les âmes, sûrs qu'elles y trouveront les grands moyens de la perfection. Mais l'expérience nous apprend bientôt que tous ne veulent pas atteindre à ces hauteurs splendides. C'est là une grande douleur, la plus grande qui se rencontre dans notre laborieux ministère. Nous avons donc recours à tous les moyens que nous suggère un zèle sage..... Et si nous échouons de nouveau?.... eh bien! nous ne doutons pas encore de la toute puissance de Dieu, nous nous disons que sa grâce a des mystères; nous nous rappelons que les natures humaines sont variées, qu'il y en a de capricieuses à qui les moyens ordinaires ne vont pas. Au-dessous des sommets où rayonne la piété il y a des points encore lumineux; nous plaignons ces natures de s'arrêter là; mais, pour ce seul fait, nous ne les précipitons point en bas. Il y a des qualités naturelles: l'amour de l'ordre et du travail, la dignité de la vie, l'aménité des mœurs et surtout, surtout la sincérité et la droiture.... Nous travaillons à développer ces qualités, et, nous consolant ainsi de n'avoir pas pu les faire entrer tous dans la plénitude de la lumière, nous attendons que Dieu fasse le reste. — Ah! l'hypocrisie! qu'elle serve à qui en voudra! mais que ceux-là la maudissent qui ont le plus de droits de la détester!

Eh bien ! qu'elle soit flétrie ! qu'elle soit infâme au-dessous de toutes les infamies ! qu'il n'y ait après cette bassesse aucune bassesse !... aucune... excepté l'atroce, l'ignoble calomnie !

Quant à nous, l'avenir ne nous épouvante pas. Ces enfans seront hommes un jour ; nous le savons, et, loin d'avoir peur, nous en appelons, avec confiance, à leurs jugemens d'alors.

Ou bien ils regarderont la vie comme l'arène des combats, où l'homme, aux prises avec les passions, la fortune et le malheur, doit, sous peine de périr, tout dominer du haut de sa fière et indomptable volonté, et alors ils ne diront pas que leur jeunesse fut mal exercée aux assauts ; qu'on ne leur avait rien dit de cette guerre ; qu'on ne les avait pas munis de bonnes armes ; qu'on ne sut pas faire prendre de bonne heure à leur âme des allures indépendantes et des habitudes de commandement. Oui, s'ils croient à la vertu, ils béniront ceux qui élevèrent leur faiblesse jusqu'à des forces surnaturelles, ceux qui les prirent hommes et les rendirent chrétiens !

Ou bien, arrachés à la foi inflexible et austère par la séduction de doctrines plus commodes, ils se diront que la voie de l'homme n'est pas dans sa dépendance ; que la volonté n'a pas grand'chose à faire au milieu de tous ces penchans ; que c'est une chose bien abstraite que cette vertu ; que la vie ce doit être le va-et-vient, le pêle-mêle des instincts et des passions, des incidens fâcheux, fortunés et bizarres ; que de tout ce mélange résultera ce qui pourra, mais, qu'après tout, si ce n'est pas le bien, tant pis pour la nature, qui a fait les choses ainsi !... ou, dis-je, ils se feront de la vie cette lâche, cette basse idée,

et alors, il est vrai, notre mémoire leur sera importune. Mais je le demande au ciel, je le demande à ce qu'il y a d'honnête sur la terre, qui, de nous ou de ces tristes enfans, faudra-t-il plaindre le plus ?

Mais non! je me rétracte, non, même dans cette horrible supposition, notre mémoire ne les importunera pas toujours. Les prêtres de Jésus-Christ savent faire autre chose que parler le langage austère du devoir : ils savent aimer. Eh bien! pourvu que les jouissances de l'orgueil et des sens n'aient pas tout éteint, tout dévoré dans le cœur de nos enfans; si elles ont laissé seulement une place pour un sentiment pur; si le nom d'un ami, la vue d'un tombeau, les recueillemens du soir, la majesté des nuits, le sourire d'une sœur, une larme de leur mère, parlent encore à leur ame, notre souvenir entrera par où aura passé cette émotion sainte; il y entrera serein, doux et béni. Et Dieu, qui fait des miracles, Dieu, qui brise les forts et relève les faibles, ne nous a pas défendu d'espérer que ce souvenir, une fois revenu dans ces cœurs, y préparera l'entrée triomphante de la grâce, qui glorifie tout repentir et répare toute ruine.

Elle est vide, pour la seconde fois, cette place où un auguste pontife vint s'asseoir, dix-huit ans, avec une régularité bien honorable pour nous, et qui ne fut pas toujours sans fatigues pour lui. L'année dernière ce n'était que l'absence; cette fois c'est la mort. Il était beau ce saint vieillard au milieu des triomphes de l'enfance; ses cheveux blancs, couronne de l'âge, allaient bien au-dessus de ces jeunes fronts rayonnans de gloire et d'espérances. Long-temps, bien long-temps, son image vénérée demeurera dans les cœurs; et chaque année, à pareil jour, nous nous plairons

à la voir, radieuse apparition, dominer encore nos solennités. Et quand une grande joie nous sera accordée; quand le nouvel élu de Dieu ramènera au milieu de ces fêtes toutes les splendeurs d'autrefois, le vieillard immortel sourira du haut de sa gloire à notre bonheur; et, pour décorer vos triomphes, jeunes amis, pour les sanctifier, les bénédictions du ciel se mêleront aux applaudissemens de la terre.

FIN.

LIMOGES. — IMPRIMERIE DE BARBOU FRÈRES.

